



## Crédit photos

### p. 5-9:

Eric Tamisier  
André Hours

### p. 10-11:

Manu Othelet

### p. 12-13:

Christian Rameau

### p. 15-16:

Alain Pantel

### p. 17:

Daniel Mathieu

### p. 36-37:

Geneviève Molines

### p. 38:

Midi Libre Lozère

### p. 39:

Association Steel Band

### p. 40:

Camille Debierre  
Jean-Pierre Allier

## Sommaire

p. 3 - Edito

*C'est le cap qu'il faut tenir*

p. 4 - Brise municipale

*Histoire d'eau*

p. 5 - Dans l'œil du cyclone

*Une jeunesse aux Pauses (Partie 2)*

p. 10 - Bise-Art, Blizart

*Interview de Manu Othelet*

p. 12 - L'air de rien

*Journal de bord*

*Voyage scolaire à Paris*

p. 15 - Aura Rossa

*L'ivèrn, marrida passa per los passerats*

p. 17 - Ah Lisez

*Les Cévennes*

p. 18 - Tempête de délibérations

p. 35 - En coup de vent

*Le journal du périsco'*

Association Kelissa

Cévennes : les trophées du Parc national  
pour quatre lauréats

Association La Clède des Chants



Directeur de publication :  
Alain Ventura

Comité de rédaction :  
Christophe Blangero, Pierrette Coudert,  
Simone Cros-Allier, Ghislaine Guignier,  
Jacques et Julie Hugon, Maurice Jeannet,  
Annah Lantieri, Magali Martinez, Daniel  
Mathieu, Marie-Claude et Christian  
Mestre, Roland Mousquès, Etienne  
Passebois, Josette Roux, Éric Tamisier,  
Philou Thomas, Jeanne et Alain Pantel,  
Étienne Passebois, Michel Riou, Odile  
Rival, Jean-Marie Thoyer, Jean-Michel  
Vandersteen, Alain Ventura

Mise en page :  
Marie Debierre / Magali Martinez

Imprimerie :  
IMPRIMERIE DES 4  
48 100 Marvejols

Abonnement :  
Cette revue est distribuée gratuite-  
ment aux administrés de Ventalon en  
Cévennes ainsi qu'aux résidents perma-  
nents de Pont de Montvert Sud Mont  
Lozère à leur domicile. Pour un envoi à  
une autre adresse, prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro :  
6,50 euros/n°

Abonnement à l'année  
(4 numéros) : 25 euros/an

Abonnement de soutien :  
30 euros/an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de :  
« Mairie de Ventalon en Cévennes »,  
et adressés à Mairie, le Géripon,  
48 240 Ventalon en Cévennes

ISSN 210J-3626  
Dépôt légal : à parution



## C'est le cap qu'il faut tenir

*Dans le dernier édit, Alain Ventura, membre éminent du comité de rédaction s'interroge et nous interroge sur quel souffle portera le Vent des Bancelles au premier janvier 2017 et ce suite au regroupement des communautés de communes imposé par l'état sans concertation ni projet explicite autre que financier.*

Le Vent des Bancelles est né d'une simple brise municipale impulsée par Saint Frézal de Ventalon il y a plus de vingt cinq ans, qui a compris alors l'importance d'un outil de communication faisant lien entre les anciens Cévenols et l'arrivée d'une nouvelle population issue d'autres territoires.

Ce souffle s'est amplifié avec l'entrée de nouvelles communes au journal, tout d'abord Saint Andéol de Clerguemort, suivi de Saint Maurice de Ventalon, Fraissinet de Lozère, Le Pont de Montvert et enfin la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Fort de ce nouvel appel d'air, la présentation et les contenus se sont étoffés grâce à la compétence et la disponibilité de nouveaux bénévoles au comité de rédaction, mais aussi le concours financier et l'appui technique des collectivités.

Au fil des numéros les différentes rubriques du Vent des Bancelles, aux noms évoquant tant de sortes de vents tel que : alizées, cyclones, tempêtes, ouragans et autres courants d'air dont j'ai oublié les noms, de sorte que même une chatte aurait du mal à y retrouver ses petits, nous aide à mieux connaître le pays, son histoire, la vie de ses habitants, les activités économiques et culturelles qui s'y déroulent, sans oublier bien sûr les mots des Maires, les comptes rendus des conseils municipaux, faisant de ce journal un véritable outil de connaissance et de partage au service de notre territoire et participant ainsi à sa dynamique et à son développement.

Quel sera l'avenir du Vent des Bancelles dans le contexte des nouvelles communes et de notre future communauté de communes ?

La proposition retenue par les élus et le comité de rédaction est celle d'une reprise par la commune nouvelle de Ventalon en Cévennes avec la participation des autres communes de la communauté de Commune Cévennes Mont Lozère, cette solution qui a le mérite de maintenir l'existant sera-t-elle suffisante pour maintenir le navire à flots ? Le Vent des Bancelles ne devrait-il pas au contraire profiter de son expérience et de sa singularité pour ouvrir sa voile et prendre la force de vents nouveaux qui pointent à l'horizon et rayonner ainsi sur un territoire beaucoup plus vaste dont nous connaissons l'étendue mais hélas toujours pas le projet ?

Le monde change, nous entrons dans une ère nouvelle, plus que jamais nous avons besoin de repères pour savoir d'où nous venons, qui nous sommes et ainsi nous éclairer vers quelle direction nous voulons aller.

L'air de rien, le Vent des Bancelles ne tient-il pas un peu le rôle de boussole pour nous diriger sur ce territoire des Cévennes parfois un peu compliqué à comprendre ?

■

Daniel Mathieu

## Histoire d'eau



*Quoi de plus naturel dans nos contrées que de tourner le robinet pour boire de l'eau potable. Ne sommes-nous pas le pays des sources? Et pourtant que d'histoires derrière tout cela...*

Cette desserte en eau, c'est d'abord une question de ressource. Nous savons que celle-ci n'est pas inépuisable. Il faut donc la protéger et la gérer. A ce titre, une réglementation importante a été mise en place au titre du Code de la santé publique et du code de l'environnement.

Nos communes doivent aujourd'hui, pour être en règle, conduire des procédures d'autorisation de captage et de distribution d'eau potable lourdes à gérer : procédures qui après une enquête publique se soldent par un arrêté préfectoral d'autorisation.

Pour chaque unité de distribution un imposant dossier comprenant l'identification des points de prélèvement (captage ou prise en rivière), l'estimation de la ressource (en toutes saisons) et analyse de son adéquation aux besoins, l'analyse qualitative de cette ressource, une étude hydrogéologique afin de déterminer les risques de pollution extérieure (détermination d'un périmètre de protection immédiat et d'un périmètre de protection rapproché), description des installations techniques de captages et stockage, description des dispositifs de traitement, estimation des travaux à réaliser et échéancier de leur réalisation.

Mais me direz-vous! Aujourd'hui les réseaux fonctionnent. Oui... Heureusement d'ailleurs mais ils doivent être « autorisés » selon cette procédure. Celle-ci a été menée au bout sur la commune déléguée de Fraissinet de Lozère, sur St Maurice de Ventalon pour Le Masmin et sur le Pont de Montvert pour Grizac – L'Hermet.

Mais elle est en cours pour les autres installations. Deux procédures parallèles concernant, l'une les installations desservant, Finiels, Prat Souteyran, Champlong, Le Pont et le Mazel et pour l'autre, le réseau desservant, depuis la prise d'eau de Caguefer, les villages de Masméjean, St Maurice, La Baraquette, La Tour du Viala, Frutgères.... et le Pont de Montvert (en complément des captages de Biard).

Un petit zoom sur le dossier de Caguefer. Celui-ci démarre à l'époque par la structure intercommunale, SIVU de l'AEP du Haut Tarn traite d'une installation qui présente la particularité d'être un point de prélèvement en rivière à partir d'une petite retenue sur le Tarn. Il présente à ce titre des enjeux de natures diverses :

- Des enjeux de ressource car la loi sur l'eau et le code de l'environnement vise à réduire au maximum les prélèvements. Le grand principe est celui du maintien à minima d'un débit réservé pour la rivière. A Caguefer, nous prélevons jusqu'à présent 10 litres/s en raison de l'absence

de système de régulation; l'objectif est de descendre à 3 litres/s qui est le prélèvement nécessaire pour garantir la satisfaction de nos besoins. A comparer au débit réservé minimum de 70 litres/s dans le Tarn.

Nous sommes en la matière dans le même registre réglementaire que pour les prélèvements des béals (Camargue, Villeneuve, Felgerolles,...). Le dossier d'études porté par l'association du « béal de Villeneuve » par exemple, vise à pérenniser un usage séculaire de l'eau du Tarn au travers d'une autorisation de prélèvement.

- Des enjeux de qualité car une prise d'eau à partir d'une retenue est fortement exposée à des pollutions extérieures : concevoir à l'amont des systèmes de protection (le périmètre rapproché joue ce rôle au point de collecte) ou des dispositifs tels que grillages. Cela ne dispense pas de prévoir, à l'aval, parfois très proche de la distribution, des dispositifs de traitement tels que diffuseurs de chlore ou stations de traitement par ultra violets.

- Des enjeux environnementaux qui doivent permettre de minimiser l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques, préserver les espèces protégées..

Ce dossier est en cours de finalisation pour être demain déposé en préfecture qui le soumettra à une enquête publique. Une importante réunion de mise au point s'est tenue le 2 décembre réunissant l'ARS (Autorité Régionale de Santé), la DDT (Direction des Territoires ex DDE-DDAF), l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), le PNC (Parc National des Cévennes), le Conseil Départemental, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la SAFER et bien sûr des élus communaux .....ouf! Beaucoup d'organismes pour suivre ce dossier, organismes aux intérêts parfois contradictoires ce qui complexifie sa gestion.

Aujourd'hui le dossier est validé au titre du code de la santé publique, sa mise au point s'achève en matière de gestion du prélèvement dans le Tarn. Tout ceci laisse augurer d'une conclusion en 2017 après plus de 10 ans de travail.

Après? il ne nous restera plus qu'à aller à la pêche... aux financements pour réaliser les équipements prévus... A moins que ce ne soit la communauté de communes qui prenne ce volet en charge puisque la loi NOTRE prévoit le transfert de la compétence eau – assainissement à ces collectivités à l'horizon 2020.

Mais encore une fois, c'est une autre histoire...

## Une jeunesse aux Pauses (Partie 2)

*Après avoir lu l'article paru dans le vent des Bancels intitulé « Jeunesses aux Pauses » Etienne Passebois et André Hours ont été sollicités pour un complément de témoignage. Tout d'abord laissons la parole à André Hours.*

**J**e suis André HOURS, un ancien jeune... né en 1923, au Lauzas, commune de St Andéol de Clerguemort. J'ai un frère Gaston, mon cadet de 3 ans. Notre père Paul, un pur cévenol (notre grand-père était né à Poussiels) né également au Lauzas et notre mère née Sylvie RABIES dans un village aveyronnais près de Millau, étaient nos parents.

En 1920, ils ont pris la suite de mon grand-père dans la propriété familiale, au Lauzas. Mon père revenait d'Allemagne où il était prisonnier de guerre.

Ce lieu dit se situe à cheval sur deux communes : la maison et 2 hectares de terrain sur la commune de St Andéol et sur la rive droite du Douardon, 13 hectares sur celle de St Frézal de Ventalon.

### Importance de la propriété

De taille moyenne, car mes parents louaient à Samson la propriété de 2 hectares environ à la famille Corrigé : prés et châtaigneraie. Comme dans toutes les Cévennes la polyculture était de rigueur. Les prés il y en avait cinq, tous très pentus où la faucheuse si elle avait existé, n'aurait pu être utilisée. Ils étaient donc fauchés à la main et le foin transporté à dos d'homme à l'aide d'un « barillon ». Un oncle célibataire, Alfred, vivait avec nous et secondait mon père en dehors des journées où il travaillait pour d'autres propriétaires des environs. Il n'en reste pas moins que pendant 2 à 3 mois les journées commençaient à la pointe du jour et se terminaient bien après la tombée de la nuit, car il fallait s'occuper des bêtes. Et des bêtes il y en avait, comme ailleurs dans tous les mas cévenols : des poules, des canards, des lapins mais surtout une dizaine de brebis élevées non pour le lait, mais pour les agneaux. Une dizaine de chèvres, trois vaches, un cheval à mi-temps avec un vague cousin de Carmantran, Vidal. Mais, c'était les cochons qui donnaient beaucoup de travail à ma mère. On en élevait 4 ou 5, dont un était réservé à la famille. Dès le printemps, l'élevage des vers à soie emplissait les journées, avec la cueillette des feuilles de mûriers qu'on étalait sur un drap pour les distribuer aux vers voraces, dont le grignotement emplissait la magnanerie. Pour éviter la

maladie les feuilles devaient être à la température de cette grande pièce où un thermomètre la maintenait aux environs de 20° grâce au poêle qui brûlait nuit et jour.

### Les chemins municipaux

Une route principale la traversait, celle qui va du Collet au col de Banette. Une autre montait de Lignaresse jusqu'à la route des crêtes et desservait tout le haut de la commune. L'entretien était à la charge des habitants de la commune. Chacun lui devait une journée de travail. C'était « la journée des prestations » où chacun avait la charge de cet entretien pour la portion jouxtant sa propriété. Il s'agissait de creuser les fossés, combler les ornières, vérifier les aqueducs, etc...

### Les voisins

Nos plus proches voisins étaient les habitants de Lignaresse. Je me souviens de la famille Roure qui avait deux enfants : André et Aimée, un peu plus âgés que nous. C'est la famille Chapelle qui leur a succédé. Nous allions ensemble à l'école de Lézinié. C'était ensuite le Pré neuf, habité par la famille Alfred Teissier qui avait aussi deux enfants : Roger et Raymonde. Habitant aussi au Pré neuf, le sabotier Felgerolles, veuf depuis des années. Son frère, vieux célibataire était maçon et résidait à l'Adret. Il était le seul de la commune à avoir une bicyclette. Samson appartenait à la famille Rouveyran. M. et Mme Rouveyran vivaient avec un fils célibataire, André. Cent mètres après Samson, sur la route menant au Collet, à Roubieu, demeurait la famille Vidal également propriétaire du Ranc. Et bien sûr Lézinié, avec à proximité l'école et le temple. C'était le hameau le plus peuplé de la commune avec le Cros à l'autre extrémité de la commune. C'est à Lézinié qu'habitait le maire, M. Salles qui était aussi cordonnier et dont l'épouse tenait une petite épicerie (qui sentait bon le café grillé). La famille Teissier « Doulfet » représentait les principaux commerçants de la commune avec un café, restaurant à l'occasion, une épicerie et surtout une boucherie. Tous



●●● les samedis « Doulfet » se rendait au marché à la Grand Combe, en jardinière attelée à son vieux cheval : il avait à faire 6 heures de route aller-retour !

Une sœur de notre grand-père était mariée à Jourdan, également à Lézinière. Elle s'appelait Elodie, c'est chez eux qu'a été installée la première cabine téléphonique dans la commune. Trois familles composaient la famille Jourdan : les parents qui tenaient un café, un fils Henri qui en complément de sa petite propriété faisait le commerce des brebis, suivant les foires des environs, depuis Barre des Cévennes, Vialas, Le Collet. C'est à pied qu'il déplaçait ses bêtes, cela représentait des heures et des heures de marche ! Une fille, Anna, mariée à Léo Petit, petit exploitant forestier. Tout proche de l'école de Lézinière, l'Oustalet appartenait à un frère de notre grand-père : Deville, retraité des mines de la Grand Combe.

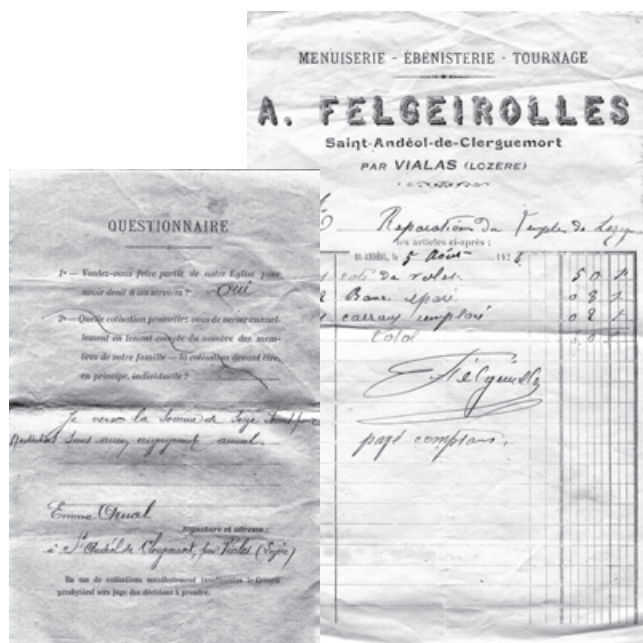
## Les autres membres de la commune

Les Pausas, bien sûr exploitées par la famille Plan. Un peu au-dessus Chaldecoste et la famille Roques. Faïsses, sur la route allant de Lignaresse à la route des crêtes, appartenait à la famille Tribes, dont la fille était mariée à Arthur Deleuze. Ils avaient un fils, Charles. La famille Larguier exploitait la propriété du Puech. Clerguemort était le petit hameau le plus « peuplé » de la commune avec la famille Velay qui avait cinq enfants : Paul, Lucien, Madeleine (qui avait mon âge), Olga et André. Tous les cinq étaient en âge de venir à l'école de Lézinière. Ils descendaient de Clerguemort par un sentier rocailleux à travers les châtaigniers. Pour remonter chez eux, le soir à la nuit tombée, ils avaient  $\frac{3}{4}$  d'heure de marche. Malgré leur éloignement de l'école, ils étaient d'une assiduité étonnante : toujours les premiers arrivés à l'école, quel que soit le temps. Ils apportaient leurs repas, qu'en hiver ils faisaient réchauffer sur le poêle de la salle de classe. La deuxième famille de Clerguemort : la famille Felgerolles, exploitait le bureau de tabac, ainsi qu'une buvette. Le père était facteur auxiliaire. Il reprenait le courrier que lui remettait le facteur venant à pied de Vialas et le distribuait dans la partie Est de la commune. Il élevait aussi un troupeau de brebis, dont il faisait un petit commerce. Leur fils René (je l'ai rencontré bien des années plus tard, était devenu instituteur à Cocurès). Toujours sur la route des Crêtes, un mas isolé La Destourbe habité par la famille Valentin et à deux km plus loin, l'Espinas que je n'ai jamais vu habité et plus ou moins en ruine. Sambuget, un hameau d'une dizaine d'habitants qui comptait parmi eux la famille Felgerolles, un frère et une sœur, tous deux célibataires : Ferdinand était menuisier et sa sœur couturière. L'Eglise (le lieu dit) à peu de distance de Sambuget ne comptait que deux habitants : Mme et M. Ponge. Ponge était retraité de la marine marchande, il avait fait le tour du monde et regorgeait de souvenirs. Un deuxième bâtiment avait été l'école fermée depuis plusieurs années et l'église, mais dans un milieu huguenot, ne recevait aucun fidèle. D'ailleurs de mémoire d'homme, il n'y avait pas de curé. Les Clausels, très excentré, près



Plaque Maurice TOUR à Florac

de la commune du Collet de Dèze, c'était un petit mas perdu dans les pins et les châtaigniers habité par la famille Rédarès. Le grand-père et la grand-mère Rédarès élevaient leurs 4 petits enfants, le père habitait Arles où il était maçon et montait rarement aux Clausels. La partie ouest de la commune était moins peuplée. Outre l'Adrech (l'adret) où vivait Felgerolles, un vieux maçon déjà cité. A un km plus loin, Les Estreches comptait deux familles : la famille Plan dont le fils Marcel s'occupait de la propriété. Son père était bien connu pour son élevage d'abeilles. Son rucher était composé d'une vingtaine de ruches : c'étaient des troncs de châtaigniers creusés, recouverts par une grande lauze de schiste. Pour vendre son miel (le principal revenu), il descendait au Collet à pied, bien sûr, et chargé au maximum. Il était connu pour prendre pour tout repas de la journée sur le chemin du retour un croûton de pain auprès de la source à Font Bonne. La deuxième famille des Estreches, c'était Mme et M. Tour Cléonis, un retraité des chemins de fer (la SNCF n'existait pas encore). Il avait passé sa vie de cheminot à Béthune. Mme Tour était d'ailleurs originaire du Nord. De l'autre côté du petit ruisseau, sans autre accès qu'un sentier qui descendait abrupt et remontait sur l'autre rive : Vitaterne.





Une jolie maison crépie de blanc (la seule dans la commune) appartenait à la famille Arnal. Vivait là, à l'époque de mon enfance, le père, son fils Albert et pendant les vacances scolaires, sa fille institutrice... dans la région du Pont de Montvert. Le frère et la sœur étaient célibataires. Enfin le Cros, agglomération la plus importante de la commune, comptait une quinzaine d'habitants : familles Felgerolles, Jourdan, Mazoyer, Passebois. Ce dernier bien connu pour ses capacités de mécano, avait fabriqué pour mes parents la décortiqueuse à châtaignes, manuelle évidemment mais très efficace. C'est M. Passebois qui avait possédé la première voiture de la commune. Une Mathis Torpedo, avec laquelle il avait organisé tous les samedi le transport des gens se rendant à la Grand Combe. Il pouvait transporter 4 à 5 personnes et les marchandises pour le marché. A 500 m après le Cros, le hameau de Poussiels était habité par la famille Servièrre.

### Les écoles

Il y en avait deux dans la commune : une à Lézinier, tout près du temple. L'institutrice, Mme Marion a été ma maîtresse jusqu'à l'âge de 10 ans. Son mari, militaire de carrière n'était là que lors de ses permissions. Elle logeait au 1er étage avec sa fille Éliane. C'est elle qui allumait le gros poêle de fonte de la salle de classe. Il fonctionnait au charbon (payé par la commune et transporté en sacs de boulets depuis la Grand combe. Nous étions 15 à 17 élèves de tous niveaux en classe unique. La fin de l'année scolaire se terminait par une petite fête. C'était la remise des Prix. En fait, chaque élève recevait un livre, acheté par la « Société du sou des écoles », dont le président M. Arbousset, professeur au lycée d'Alès était originaire de Pénens-Bas. Son

père avait été instituteur à Lézinier et c'est lui qui avait fait passer le Certificat d'Etude à notre père et à nos oncles. La deuxième école était au Cros et son instituteur Arthur Teissier était l'un des fils de la famille Teissier de Lézinier. Cette école comptait seulement 5 ou 6 élèves.

Alors que j'avais 8 ou 9 ans, est arrivé à Vialas un pasteur M. Bernel qui tous les 15 jours après la classe était là au temple rond et il nous réunissait à ce qu'il appelait « l'écolette ». Aux environs de Noël, il organisait un arbre de Noël dans le temple au milieu duquel trônait un énorme poêle. Le sapin ou le pin était fourni par Arthur Deleuze, car autour de Faïsses il y avait une pinède. Après les chants de Noël accompagnés à l'harmonium par le pasteur, c'était la distribution de petites gâteries, outre des images pieuses, on nous distribuait une orange et des bonbons au chocolat. Pour tous les enfants, c'était une véritable fête. Mais je ne pouvais terminer cet interview sans évoquer notre vie au Lauzas. Elle était faite de travail et du travail il y en avait pour tous les âges. C'était une propriété assez pénible, tous les terrains étant en forte pente, les prés en particulier. C'est pour cette raison que notre grand-père et notre père ensuite avaient installé des câbles qui traversaient la petite vallée du Dourdon. Il y en avait trois qui arrivaient près de la maison. Ils permettaient de transporter le fumier, le foin, mais pour un seul pré seulement [le pré de Charles], les sacs de châtaignes, mais surtout le bois. Car du bois il en fallait une quantité : la chaudière allumée chaque jour par notre mère pour préparer la bouillie des cochons, et surtout le chauffage des clèdes car il y en avait 2 qui brûlaient nuit et jour pendant 2 mois. La chance de la propriété, c'était d'avoir des prés et







**Bibliographie d'André  
Hours éditée chez Lacour**

- Cyprien de Cévennes 1991
- Les Cévennes n'oublie pas 1993
- Héritier des camisards 1996
- L'automne des Cévennes ou la maison de Rosine 1998
- C'est quoi la vie ? « En Cévennes il est trop tôt pour mourir » 2014

## LEGENDE

Maurice TOUR, contrôleur des postes à Florac devient responsable du réseau AS ; il succède à Serge WOURGRAF arrêté en 1943 et déporté au camp de concentration de Buchenwald. A cette époque l'hôtel NOGARET à Jalcreste devient le poste de commandement de la région. Maurice TOUR arrêté le 29 février 1944 sur son lieu de travail à Florac est exécuté le 2 juillet 1944 à FLOA camp annexe du camp de FLOSSENBOURG. Maurice TOUR fils de M et Mme TOUR Cléonis demeurant aux Estrèches commune de Saint Andéol de Clerguemort était né le 7 août 1910 à Tournemire (Aveyron).

**Source internet – Florac et la résistance – Lozériens morts aux guerres.**

A THEREZIN autre camp annexe de Flossenbourg (Tchécoslovaquie) le 8 juin 1945, le poète ROBERT DESNOS qui vient d'être libéré meurt, trop épuisé pour survivre. Né en 1900, l'homme de plume devient membre du réseau de résistance AGIR ; il est arrêté en février 1944, prisonnier à FRESNES, interné à Compiègne, déporté sur AUSCHWITZ puis le camp de Buchenwald, il arrive épuisé à FLOSSENBOURG.

### La fourmi

Une fourmi de dix-huit mètres

Avec un chapeau sur la tête

Ça n'existe pas, ça n'existe pas.

Une fourmi traînant un char

Plein de pingouins et de canards

Ça n'existe pas, ça n'existe pas.

Une fourmi parlant français

Parlant latin et javanais

Ça n'existe pas, ça n'existe pas,

Eh ! Pourquoi pas ?

**Robert Desnos**



Le grilloir à café de grande dimension est celui trouvé dans la maison Rouveyran (commune de Saint Andéol à Lézinière) anciennement l'épicerie citée par André HOURS. Ce un modèle de savoir faire du ferblantier tout rivé est une sphère parfaite qui contenait le café.

A côté, un grilloir domestique, est de plus petite taille.

■  
**Pierrette Coudert  
et Eric Tamisier**



J.H – Techniquement, quelle est la matière première pour la fabrication ? J’entends beaucoup dire que c’est le houblon, est-ce exact ?

**Manu** – Pas vraiment, le houblon entre dans la composition, mais surtout pour « parfumer ». La vraie matière première, c’est l’orge germée et plus ou moins torréfiée : le malt. C’est l’élément le plus important : pour 150 l de bière, il faut 40 kg d’orge et seulement 500 g de houblon. On peut aussi inclure de l’orge crue pour avoir une plus jolie mousse. Le reste, c’est de l’eau, dont la qualité compte beaucoup : l’eau de la commune convient bien, heureusement. Et c’est le malt, enfin son séchage (on parle en fait de touraillage), qui va déterminer la couleur de la bière et donner parfois un petit goût de caramel ou de café dans la brune par exemple.

J.H – C’est donc comme ça qu’on obtient de la bière blanche, blonde, ambrée, ou brune ?

**Manu** – Tout à fait, en ajoutant du malt plus coloré on obtient de la rousse ou de la brune. C’est un malt qui contient moins de sucre parce qu’il est grillé mais il ajoute des notes de biscuit, d’amande ou de tourbe même, pour certains. Pour la blanche, c’est un assemblage entre du malt de blé et du malt d’orge.

J.H – Il suffit de mélanger le tout ?

**Manu** – Non, ça serait trop simple ! La première étape consiste à faire cuire les céréales à différents paliers de température. Cela produit un jus sucré qu’il faut filtrer, puis faire bouillir avec le houblon. Ensuite on redescend en température, et on ajoute la levure (20 à 25 %). On met en contact avec de l’eau comme refroidisseur. Les levures travaillent pendant une semaine à 10 jours, « mangent » le sucre, produisant de l’alcool et du CO<sub>2</sub>. Avant la mise en bouteilles, il faudra peser au densimètre, et resucrer. Après le capsulage, il y aura refermentation dans la bouteille.

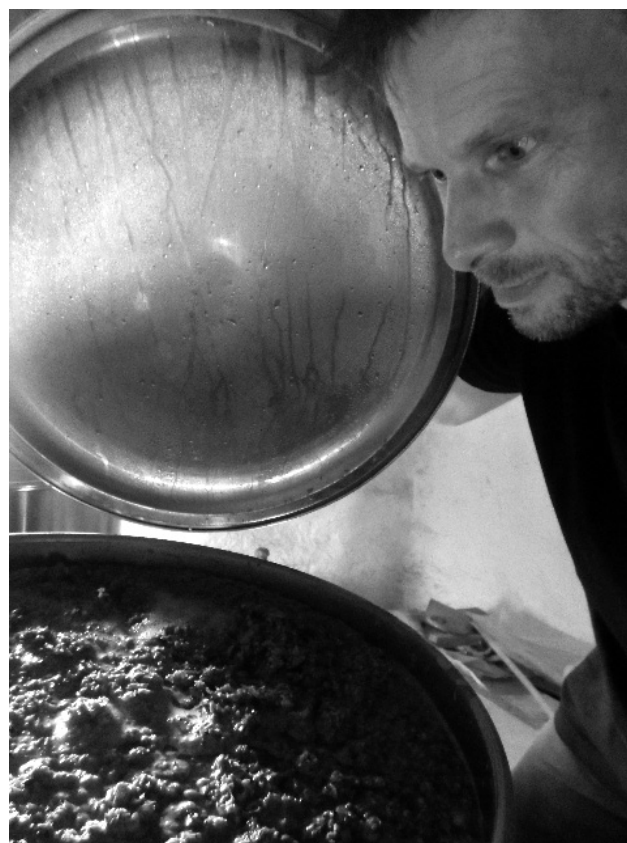


J.H – Comment contrôle-t-on le degré d’alcool dans la bouteille ?

**Manu** – Au niveau de la cuisson des céréales, on fait un choix de paliers pour obtenir des sucres fermentescibles et d’autres non-fermentescibles : au premier palier, la bière est plus alcoolisée, mais plus « sèche ». Si on fait un deuxième palier, elle est moins alcoolisée, mais plus « ronde ». On choisit selon son goût. Il faut expérimenter en testant, en modifiant les recettes, les dosages, les paliers.

J.H – Merci beaucoup, Manu, pour tous ces renseignements qui ont satisfait ma curiosité d’amateur de bière, particulièrement artisanale. Bonne installation dans tes futurs locaux et bonne continuation de ton activité – pour le plus grand plaisir des consommateurs.

Propos recueillis par  
Jacques Hugon



## Journal de bord Voyage scolaire à Paris

*L'école des Abrits de Ventalon en Cévennes et celle de Saint Privat de Vallongue sont parties à Paris du 13 au 17 juin 2016.*

### Jour 1 : lundi 13 juin : Le départ mouvementé

Nous devons prendre le train, mais en raison des grèves, nous avons pris les voitures des parents jusqu'à Nîmes. Arrivés juste un quart d'heure avant le départ, nous avons dû attendre notre TGV en retard de 15 minutes. A 10 h 15, on part, à parfois plus de 300 km/h. Nous avons mangé à 11 h 50, puis nous voilà arrivés à la gare de Lyon. Nous sommes allés à notre auberge : les MIJE dans le 4ème arrondissement, déposer nos bagages et ensuite récréation dans un parc de jeux en bord de Seine. Ensuite, direction le Musée de Cluny en passant devant Notre-Dame de Paris. La visite s'est faite en deux groupes : les plus âgés ont découvert le Moyen-Age à travers le bestiaire, les plus jeunes à travers des histoires contées. Mais nous avons tous pu contempler les six tapisseries de la Dame à la Licorne. Nous avons appris que la licorne est un mélange entre le cheval, le narval et la chèvre. Après le goûter, nous sommes rentrés au centre en découvrant au passage l'hôtel de ville de Paris.

### Jour 2 : mardi 14 juin : la déception / le marathon de Versailles

Après le petit-déjeuner, nous sommes allés à Versailles en RER. Nous avons marché jusqu'aux grilles du château mais



l'accès était fermé pour cause de grève. Nous voulions alors visiter les jardins qui étaient ouverts mais après une demi-heure de marche, devant l'accès aux jardins, c'était fermé : la sécurité en trop petit nombre refusait l'entrée aux visiteurs. Du coup, nous sommes allés pique-niquer dans un parc à côté du château, au bord d'un lac avec des cygnes et des canards. De l'autre côté du lac, il y avait une statue de Louis XIV. Retour en RER jusqu'à la tour Eiffel qui, elle aussi, était fermée. Après être passé par le Trocadéro, la journée s'est achevée par faire les boutiques proches du centre Pompidou, c'était « chouette ! ». Nous avons même vu un danseur avec un cerceau devant la fontaine de Nikky de Saint Phale. Enfin, retour au centre à pied, à travers le quartier du Marais.



### Jour 3 : mercredi 15 juin : « Trier, ranger, classer »

Nous sommes allés au Louvres. Nous avons vu : La Joconde derrière sa vitre pare-balle, des tableaux avec des personnages tout nus, « la petite galerie » avec le masque de Dark-vador, La couronne de Louis XV, des bijoux, un jeu d'échec en argent, des statues égyptiennes. Et aussi la pyramide de verre. Après une pause déjeuner en bord de Seine, direction la ménagerie du Jardin des Plantes. Bruno, un intervenant, nous a parlé de la différence entre « ranger, trier et classer ». Ensuite il fallait aller observer les animaux et déterminer certaines de leur caractéristiques (bouche, bec, yeux, membres locomoteurs, écailles, etc...). Enfin, on s'est amusé à classer dans des boîtes en fonction de ces caractéristiques. Cela permet de trouver à quelles familles appartiennent les animaux.

Pendant que les plus jeunes visitaient toute la ménagerie, les plus grands repartaient vers les Invalides, puis remontaient tous les Champs Elysées à pied, entourés de Porches, Ferraris, Lamborghinis et même une formule 1. Arrivés à l'Arc de Triomphe, nous avons participé à la cérémonie du ravivage de la flamme : Joanne a même tenu l'épée pour cela et signé le livre d'or.

**Jour 4 : jeudi 16 juin : La rencontre avec la ministre**

Nous sommes partis à la Cité des sciences, pour y découvrir la Cité des enfants : ce sont des jeux scientifiques où l'on peut faire des expériences sur le thème de l'eau, l'usine, la communication, le jardin, le corps, le studio TV .... Puis direction le planétarium où nous avons vu le documentaire « Entre terre et ciel : Les lumières de la nuit ». Tout le monde a adoré : c'était magnifique et nous étions allongés pour contempler le ciel. Après le pique-nique devant le sous-marin « l'Argonaute », nous avons visionné à la Géode (sur un écran immense) un documentaire sur les baleines. C'était trop beau ! Pour la fin de l'après-midi, les plus jeunes sont allés voir l'exposition sur le douanier Rousseau au Musée d'Orsay, puis jeux dans le jardin des Tuileries en attendant les plus grands. Ceux-ci étaient partis à l'Assemblée Nationale ». Ils ont assisté à un débat dans l'assemblée, vu la bibliothèque nationale qui contient plusieurs milliers de livres, et surtout, ils ont pu rencontrer Madame Najat Vallau Belkacem, la ministre de l'Education Nationale qui leur a adressé quelques mots et les a félicités de leur visite dans ce lieu, en leur demandant si quelques uns souhaitaient faire de la politique plus tard...

**Jour 5 : vendredi 17 juin : La tour Eiffel**

Après avoir bouclé nos valises, nous sommes partis visiter la Tour Eiffel. Nous sommes montés au deuxième étage avec l'ascenseur (nous n'avions pas assez de temps pour aller au dernier étage). Nous avons pu observer la Tour Montparnasse, le quartier de la Défense, la Seine, la fan-zone du champs de Mars, etc...

Et puis, retour au centre, nous récupérons nos bagages et partons à la gare de Lyon pour notre TGV et le pique-nique...

Après un changement à Nimes, nous sommes arrivés à la Gare de Saint Cécile d'Andorge juste à temps pour déguster quelques cerises... C'était vraiment trop bien, on serait bien rester quelques jours de plus...

■  
**Classe des CE et CM  
de l'école des Abrits**



**L' Arc de Triomphe**

Nous sommes allés à l' Arc de Triomphe. Nous avons participé au ravivage de la flamme. L'attente a duré trente minutes et la cérémonie a duré trente minutes aussi. Au total nous sommes restés à l' Arc de Triomphe une heure. Des anciens combattants nous ont serré la main à la fin de cérémonie.

NOHIM

**Le Louvre**

mercredi 16 juin nous sommes allés aux Louvre le musée à Paris.

On est entré par la pyramide de verre ensuite on a résolu une énigme dans la petite galerie au Louvre (énigme créée à l'école)

puis on est allé à la galerie d'Apollon où il y a la couronne de Louis xv et le diadème de la duchesse d'Angoulême. Pour finir nous avons vu la Joconde.

ESTEBAN

**La cité des enfants**

Jeudi 16 juin on est allé à la Cité des enfants qui se situe dans la Cité des Sciences au parc de la Villette.

Il y a de nombreuses activités: studio TV, jeux d'eau, usine, corps, communication, jardin. Dans le studio TV il y a des plateaux de tournage : une voiture avec un fond d'écran, un tapis (volant), un plateau de télé où un coin météo comme à la télévision.

PAUL

**le Planétarium**

Nous sommes allés au Planétarium de la Cité des Sciences le jeudi 16 juin. On a regardé un film qui s'appelait «Entre ciel et terre, les lumières de la nuit». Cela parlait des étoiles, de la galaxie, des lumières artificielles de la Terre, des planètes et des satellites. Au tout début on nous a demandé de sortir de l'autre côté de là où nous sommes rentrés.

CLAIRE

**Le sous\_marin**

A la géode avec Tao on a vu un sous marin noir. J'ai bien aimé quand on a mangé à coté de lui.

MEHDI

**Les jeux d'eau**

A la cité des sciences, il y avait des grands tubes de couleur vert, orange et violet. Il y avait une manette qui actionnait une hélice qui actionnait un tourbillon. Il y avait un petit bassin, et dedans il y avait des geysers d'eau : il fallait mettre une balle sur les geysers.

LEA

**Le planétarium de la Cité des sciences**

Jeudi 16 juin, nous sommes allés à la Cité des sciences et au planétarium. La projection s'appelle «Entre terre et ciel». Ça parlait de l'atmosphère, des étoiles, des satellites, du soleil, etc.

J'ai beaucoup aimé parce que j'adore l'astronomie. On s'est aussi bien amusé à la Géode et à la Cité des Enfants

SALOME

**Le Planétarium**

Jeudi 16 juin nous sommes allés au Planétarium de la Cité des Sciences. Les sièges étaient inclinés pour mieux voir le plafond. Le documentaire projeté s'appelait «Entre terre et ciel» et expliquait plein de choses sur l'espace vu de la terre ou vu directement de l'espace. On nous a appris que la grande ourse ressemblait à une casserole, que l'étoile du berger est la première lumière dans le ciel qu'on voit et qu'en réalité c'est une planète: Venus.

JOANNE



## L'ivèrn, marrida passa per los passerats

*Se per fòrça mond l'ivèrn arriva totjorn tròp lèu, los aucèls passerats, eles, dempuèi lo mes de setembre apreparan los marrits jorns ; la màger part (90%) es verai, migran cap a d'airals o de païses mai aculhents mentre que d'autres (10%) fan la causida de demorar al país, mai que mai a l'entorn dels ostals, des las bòrdas o dels òrts.*

**D**e'n primièr lo barbarós fièr amb son plastron roge irange. Aquel aucelet d'un quinzinat de grammas passa son temps, levat lo manjar, lo dormir e lo cant, a montar la garda tot lo sant clame de la jornada. Susvelha son territòri coma lo coisinièr susvelha lo lach sus lo fuòc. E, se per astre, un aventurièr trespasa las bolas, nòstre aucèl tiba son pitral cap al cèl, la tèsta en darrìer coma per dire : «Aicí soi en çò meu, soi lo mèstre» e la màger part del temps aquò marcha. De fach, aquel paradís envasit de pichons bartasses, clafit de rescodudas, ponctuat d'aubres bèls, equipat de joadors serà lo luòc de vida de sa familheta futura. Cercatz pas de diferenciar lo paire de la maire : an la meteissa color (rare en çò dels aucèls), lo meteis camp de vista (360 grades) ; cantan totes dos. Alara susvelhatz puslèu lo trabalh de cadun : la fumèla coa, alara que lo mascle assegura la pension alimentara ; mas l'ivèrn, per los barbarós ivernencs qu'an conflats lor plumatge per una melhona isolacion ( la màger part migran) los cachavielhas commençan. Sufirà de tener a disposicion talhonets de lard e mietas d'avelanas raspadas et tot anarà plan per aquel meravilhós aucèl.

D'autra part la mesenga carbonièra, un aucelet d'un dezenat de grammas ( que l'òm pòt confondre amb sa cosina la mesenga negra) remarcabla amb sa berreta e son pitre negres, son copet

**C**et oiseau d'une quinzaine de grammes passe son temps à monter la garde : il surveille son territoire comme le cuisinier le lait sur le feu, et, si par hasard, un intrus aventurier s'infiltré dans son domaine, notre oiseau redresse son poitrail, la tête en arrière comme pour dire « Ici je suis chez moi, je suis le maître » et la plupart du temps cela est efficace. De fait son petit paradis peuplé de petits buissons qui abritent de nombreux asiles, ponctué de quelques arbres majestueux, équipé d'une multitude de perchoirs sera le lieu de vie de sa future famille. Ne cherchez pas à différencier le mâle de la femelle : ils ont la même couleur (ce qui est rare chez les oiseaux), le même champ de vision (360°) et bien sûr, ils chantent tous les deux. Alors surveillez plutôt le travail de chacun : la femelle couve les œufs alors que le mâle assure la pension alimentaire. Mais avec l'hiver pour le rouge-gorge, ce merveilleux oiseau dont le plumage s'est développé (assurant une meilleure isolation) les ennuis commencent sauf si vous tenez à sa disposition des petits morceaux de lard ou de graisse et des miettes de noisettes râpées.

C'est aussi le cas de la mésange charbonnière (que l'on peut confondre avec sa cousine la mésange noire), un oiseau d'une dizaine de grammes remarquable avec sa barrette et son poitrail



jaune, sas gautas blancas, son ventre jaune sofre amb una raia negra (mai importanta en çò del mascle) e sas alas negras orladas de blau. Es una afogada dels pòstes de norigatge e manca pas de topet per prener la plaça dels autres aucèls que venon s'abitalhar. Li agrada fòrça de becassejar amb son bèc ponchut los pans de graissa, la tèsta al revèrs, las arpas plan arrimadas. Pas aisida la mesenga carbonièra!

En tresen, un pauc mai espès (un vintenat de gramas), lo parasèga, un aucèl fòrça celaide (discret) que l'òm confond sovent amb lo quinson causa de la color de son esquina gris mirgueta escafada (pigada, pigalhada) de maurèl o amb la bosqueta causa son bèc fin. Son anament discret, modest, se fa sens bruch. De segur es lo mens trebolant e lo mai aliscat de la pichòta còla e se li balhatz de granas de canavon o de milh menut serà lo mai uros.

Pòt tanben arribar qu'un passerat d'un trentenat de gramas, berretat de negre amb un bèc fòrt, un ventre color de vin e lo cuol blanc se pavoneja entre las baranhadas, desfisant lo pichon mond que se sarran dels pòstes de norigatge : es lo bovet (d'unes dison picaborra). Fasètz coma el : morgat-lo !

noir, sa nuque jaune, ses joues blanches, son ventre jaune soufre barré d'une raie noire (d'ailleurs plus importante chez le mâle) et ses ailes noires ourlées de bleu. Elle raffole des postes de nourrissage et ne trouve aucune gêne à repousser un congénère qui vient se ravitailler ; elle adore becqueter les bâtons de graisse que vous aurez préparés, la tête à l'envers, les pattes bien arrimées. Pas facile la mésange charbonnière !

C'est encore le cas d'un oiseau un peu plus épais (une vingtaine de grammes), l'ascenseur mouchet, très discret que l'on a souvent tendance à confondre avec le moineau à cause de la couleur de son dos gris souris tacheté de brun ou avec la fauvette à cause de son bec fin. Par son allure discrète, il passe inaperçu au milieu des autres mais si vous lui présentez des graines de chènevis ou de millet il sera ravi.

Et puis il arrive souvent qu'un passereau d'une trentaine de grammes au ventre couleur vin, au croupion blanc, coiffé d'un béret noir et muni d'un bec fort se pavane entre les buissons défiant les autres congénères qui se rassemblent près des postes de nourrissage : c'est le bouvreuil. Si un jour vous le rencontrez, n'hésitez pas, faites comme lui : narguez-le !

■  
Alan Pantel

■  
Alain Pantel



## Les Cévennes

C'est l'heure où une à une les montagnes s'éclairent,  
Où le bleu de la nuit devient le bleu du jour,  
Où les petits oiseaux lancent avec amour  
Dans un ciel de printemps des flots de notes claires.

Chaque ombre de la nuit peu à peu disparaît.  
Les profondes vallées où les ruisseaux murmurent,  
Apparaîtront bientôt à travers les ramures  
Des yeuses touffues et des fleurs de genêts.

Un parfum très subtil envahit la montagne,  
Un parfum qui enivre le marcheur du matin,  
Un cocktail de senteurs léger comme un satin  
Et tout particulier à ce coin de campagne.

Maintenant les Cévennes inondées de soleil  
S'étirent au lointain ; le rose des bruyères  
Se mêle avec douceur au vert clair des fougères,  
Plus bas, les châtaigniers qui fleurent bon le miel.

Au détour du chemin apparaît une stèle.  
Car en voyant ces lieux si calmes aujourd'hui,  
On imagine mal que dans la longue nuit  
Marchaient les maquisards qu'on appelait « rebelles ».

Que de sang fut versé et aussi que de larmes  
Dans ces rochers perdus, au fond de ces ravins,  
Pour que toi, qui parcours ces sentiers ce matin  
Tu puisses respirer le doux parfum du thym  
Et aller librement au grand jour et sans arme.

Randonneur n'oublie pas en foulant ces sentiers,  
Que des enfants, ici, sont morts pour que tu puisses  
Écouter en marchant les feuillages qui bruissent  
Et les oiseaux qui chantent dans les grands châtaigniers.

■  
André Hours  
1985

## Pont de Montvert Sud Mont Lozère conseil municipal 8 septembre 2016

Sont présents: Stephan MAURIN, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Gilles CHABALIER, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Patrick BRUN, Daniel MOLINES, Albert DOUCHY, Marie LION,

Excusés: Jean-Paul VELAY, François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Michèle BUISSON, Paul COMMANDRE, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Yves SERVIERE, Françoise THYSS, Matthias CORNEVAUX, Yves Elie LAURENT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ALLIER

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé.

Alain Jaffard informe le Conseil des ennuis de santé de notre collègue Yves Elie qui a subi une grosse intervention chirurgicale aux Franciscaines à Nîmes. Il lui a rendu visite et transmis les amitiés et soutien de tout le conseil dans cette longue période de convalescence qui se profile.

### Travaux

- Tour de l'Horloge : travaux achevés. Inauguration le 16/09.
- VC1 : l'entreprise Beau a réalisé les travaux. Seul manque

60m de chaussée à réaliser.

- Pont de Camargue et de Vérié : les travaux ont été donnés respectivement à SB et AB travaux et vont débiter.

- Pont de Massufret : Les travaux devraient être attaqués (Entreprise Chapelle) mais la présence d'une canalisation électrique dans le Pont retarde les travaux qui nécessitent un accord du gestionnaire.

- Villaret : C'est l'entreprise Rouvière qui attaque les travaux lundi.

- Programme de Voirie : l'entreprise Germain débute les travaux lundi. Les terrassements de l'accès à la mairie de Fraissinet sont sous-traités à Rouvière et le mur à SB. Les autres travaux sont aussi prévus en continuité.

- Gué de la Brousse : les travaux sont attribués à Rouvière et devront être réalisés avant mi-octobre.

- Abords de la passerelle : la consultation a été lancée et les plis ouverts. Le cabinet d'étude Fagges procède à l'analyse des offres

- Garage St Maurice : la demande de la DETR est faite. (Couverture des box à sel). Le permis doit être déposé.

- Temple de Grizac : Chapelle a fait les travaux de joints dont la couleur sera reprise. Certains s'étonnent de voir une partie des joints non repris. François fera le point avec Helene Bouchard Seguin, architecte, et Chapelle. Les portes doivent être faites prochainement.

- Sanitaire du gîte : le devis est validé ; les travaux seront commandés pour une réalisation en tout début d'année.

### Délibérations

- Le Fonds de concours pour les travaux de finition de la mise en souterrain des réseaux à Fraissinet côté le Pont est voté à l'unani-

mité et les travaux vont être commencés (ainsi que l'alimentation de la maison Debière Route de la Destoubé).

- La modification du PLU de Fraissinet de Lozère est adoptée à l'unanimité (aucune observation des administrés et des services).

- La modification des statuts du SDEE (changement de nom Syndicat Départemental de l'Energie et d'Equipe-ment, compétences nouvelles : énergies renouvelables, réseaux de chaleur et de froid, recharge des véhicules électriques, eau et assainissement) est approuvée par 16 pour et 1 contre. Le débat à ce sujet a porté :

- sur l'intérêt de ce changement de statut eu égard au concours que pourrait nous apporter le SDEE pour la réalisation de notre projet de réseau de chaleur,
- sur la compétence eau et assainissement qui va être transférée à la grande communauté de communes et qui risque d'être donné au SDEE ou même plus inquiétant encore à des privés type Veolia.

- Le tableau des effectifs (intégrant les différents grades des agents) de la commune nouvelle et comportant 3 postes sans affectation permettant d'éventuels remplacements à l'école, à la mairie, gîtes, camping est adopté par 16 voix pour et 1 abstention. Cela permettra au Maire d'assurer dans l'urgence les remplacements nécessaires en cas de besoin. Le sujet suscite un débat sur le coût pour la commune (+ de 2.000 € par enfant) du fonctionnement de l'école de l'Estournal que certains jugent élevé. L'ensemble des conseillers est satisfait et fier de la qualité des services proposés par l'école

et ne souhaitent pas abaisser le niveau des prestations proposées dans le cadre des garderies, cantine, temps périscolaires. Tous s'accordent à reconnaître la nécessité de rechercher des réductions des coûts de fonctionnement du type chauffage, électricité,...

Le projet réseau de chaleur contribuera à cette évolution.

- Augmentation de 1000 € (porté de 500 à 1500€) de la Subvention au Comité des Fêtes de la Brousse. Le spectacle prévu le 21 août, qui devait avoir lieu au Pont (église) a été proposé au Comité des Fêtes de la Brousse pour éviter une concurrence déloyale. Cependant les autres animations de cette fête sont gratuites. Il est donc proposé de compléter l'aide au comité pour conserver ce spectacle gratuit. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition qui a connu, de plus, un réel succès.

- Adhésion à l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL). Le conseil par 16 voix pour et 1 abstention accepte cette adhésion (environ 85 €) :

- Proposition d'une animation proposée par l'Agence Lozérienne pour la Mobilité avec la Cie théâtrale du Lézard (Mme Voisine) en vue d'inciter au covoiturage, aux transports doux et aux transports en commun. Vu la création de l'aire de covoiturage et d'une navette en car estivale cette proposition pour un coût de 700€ est validée par 16 pour et 1 abstention.

- Nom de l'Aire de covoiturage créée : 3 noms ont été évoqués : du Pré du Moulin, de Bellevue et Du Pont des Demoiselles. Cette dernière, jugée plus poétique, est validée par une grande majorité du conseil.

- Achat d'une mini pelle (et de la remorque pour la déplacer). Cet achat pour un montant de 12.000 € sera réalisé sous réserve de pouvoir la commander sous un mois et donc de bénéficier de l'aide PED de 50%.
- Aménagement première tranche de la Brousse : L'étude a été réalisée par Lozère Ingénierie. Le dossier est approuvé. Le dossier sera transmis au Conseil Départemental, à la Région et au PNC (pour le four) pour demande de financements. Une concertation avec la population est lancée.
- Proposition de l'ONF de passer en gestion ONF le sectionnal de Grizac excluant une parcelle du domaine forestier et incluant à ce domaine d'autres parcelles. Cette proposition est rejetée à l'unanimité.
- Proposition du PNC sur ce même sectionnal de Grizac d'acquérir une parcelle comprenant une vieille forêt pour étudier son évolution. Proposition repoussée.
- Modification Statuts de la Communauté de Communes en vue d'y intégrer avant la fusion la totalité des sentiers (Espinassas, Serre de Monjols à Runes, etc... Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- Vente de parcelles au Village de Vacances à M Dugas au prix de 45€ le m<sup>2</sup>. Cette proposition (100 à 120 m<sup>2</sup>) est adoptée sous la réserve de déplacer l'éclairage public et de vérifier que les réseaux passent sur l'ancien chemin Stevenson.
- Modification des lots du lotissement de la Barthe : un seul terrain a été vendu sur 4 prévus initialement mais au vu de la pente des terrains il apparaît impossible de maintenir le plan actuel. Il est proposé au conseil de céder sa rampe à l'acquéreur qui a

construit et de faire du reste un seul lot. Des régularisations à l'euro symbolique seront proposées aux riverains en dessous pour qu'ils n'aient pas à supporter l'entretien du mur réalisé par la commune et qui se retrouve chez eux. Ces propositions sont validées. M Falcon, géomètre, sera chargé des modifications à faire.

- Echange de terrains au Cros avec Rouvière : Le maire a rencontré M Rouvière intéressé pour racheter un angle de parcelle communale contre sa maison en contrepartie d'une partie de la route communale qui suite à des travaux passe chez lui en réalité. Cette proposition est acceptée
- Délégations données au maire : Une délégation est donnée afin d'assurer la continuité du service public sur des décisions mineures sans avoir l'obligation de convocation en urgence du conseil. Pour ces délégations, le maire devra en donner le contenu d'exécution au conseil suivant. Adopté à l'unanimité.

### Débats :

- Inauguration Tour de l'Horloge le 16/9 et visite les 17 et 18/9 de 10h à 12h et de 13 à 17h ;

Le planning avec des élus est bouclé.

- Prévention des Risques Majeurs : DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs) et Plan Communal de Sauvegarde sont des obligations légales (responsabilité du maire engagée en cas de gros problèmes lors d'une catastrophe): Un DICRIM sommaire existe sur Fraissinet. Une réflexion non aboutie a été menée sur le Pont pour l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde. Rien d'engagé a priori sur St Maurice. Le conseil décide de mettre

en place un groupe de travail (Michèle, Jean-Pierre, Frédéric, François, Gilbert, Michel Riou, Jean-Paul, Emilie) afin d'aboutir à un DICRIM pour la fin de l'année et un PCS pour juin 2017 (même si ces documents sont encore perfectibles à ces dates).

- Béal de Villeneuve : Le travail a été fait pour remettre en eau ce béal. Lors de la remise en eau autorisée par dérogation cet été, l'eau s'infiltrant à de nombreux endroits, n'arrive pas au village. Il est vrai que l'on est en période de sécheresse et que le béal est resté longtemps à sec. Suite aux premières grosses pluies, il conviendra d'envoyer un débit le plus important possible dans ce béal afin que l'écoulement continu assure un colmatage naturel. Il sera peut être nécessaire de trouver des solutions techniques pour certains endroits (Bentonite, géotextile, ...)

- La crèche : une réunion est provoquée par le département dont les services ont détecté quelques manquements aux normes sans que cela remette en cause le fonctionnement de la crèche actuelle. Son déplacement près de l'école est en cours d'étude mais nécessitera du temps. Des dispositions temporaires devront donc être étudiées et mises en œuvre.

- Pierre tombale ancienne : un certain nombre de pierres tombales abandonnées et stockées actuellement à la porte du cimetière du temple vont être retirées du cimetière. Une demande de réutilisation d'une pierre tombale a été faite à la mairie. Le conseil accepte la vente de cette pierre tombale au prix de 150€ et charge le maire de la vente à la régie municipale.

- Permanence de l'Association Que Choisir : Cette association propose de tenir

une à deux fois par mois une permanence au Foyer logement et sollicite le prêt de la salle. Proposition validée.

- La Poste : Elle demande de compléter les adresses en prenant en compte le nom de la commune nouvelle mais en gardant en plus le nom de la commune ancienne. Exemple : Michel Riou, n° Rue Lieu dit Masméjan, St Maurice de Ventalon 48220 Le Pont de Montvert Sud Mont Lozère. De plus elle aborde des problèmes de hauteur des boîtes aux lettres au Foyer Logement et des risques de glisser à la Vialasse. Jean Paul répond à la Poste pour la Vialasse.

- Sectionnaux : un conseiller municipal propose, sachant que tous les sectionnaux de notre commune n'ont pas de comité de section, de communaliser les sectionnaux. Cette proposition qui permettrait au conseil de fixer les ayants droits est une bonne solution que de nombreuses communes ont adoptée. Cette proposition sera affinée pour un prochain conseil municipal.

- ADEME Cette association nous propose de devenir éco exemplaire (sans pesticides, sans OGM, ...). Cette proposition sera mise au vote lors d'un prochain CM.
- Cartographie des cours d'eaux de notre commune. Cette cartographie faite en concertation avec les élus et les agriculteurs est définitive (consultable en mairie).

- Les ZPPAUP deviennent Sites Patrimoniaux Remarquables (simplification des procédures).

- Acquisition de la voirie de la Vaissière : La voie de La Vaysière a été achetée à Mr Guérin. Elle pourra donc être classée voirie communale. Elle fera l'objet de travaux au titre du programme de voirie 2017
- PLU global : Le PNC

peut nous attribuer 4.000 € d'aide sur un coût global de 37.000 €. Nous attendons les réponses des autres financeurs (Etat et CD) sollicités.

- Règlementation de la circulation en Zone cœur (concertation PNC) Suite au dernier conseil les retours sont tous positifs. Le CM donne son accord sur ce projet d'arrêté.



Sont présents: Camille LECAT, Alain VENTURA, Jacques HUGON, Muriel DE GAUDEMONT LANDAIS, Marie-Christine LIEBER, Jean-Claude DAUTRY, Véronique NUNGE, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Josette ROUX, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Représentés: Solène RENARD, Fabienne SALMERON, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN

Excuses:

Absents: Anne-Marie DIDIER, Céline STAAL, Marc GOURDON, Isabelle DUQUENNE, Frédéric NADLER, Miriame ROESSEL

Secrétaire de séance: Emilie MERMET-BOUVIER

### Informations diverses :

- Le Parc National des Cévennes a donné son accord pour la création de la piste de la châtaigneraie de l'Espinassas.
- Les travaux de génie civil de la maison Rouverand sont terminés.
- Acquisition des terrains Rouverand sur Pénens Haut et Pénens Bas. Acte signé le

12 juillet 2016.

- Les employés communaux commencent les réparations au goudron des routes sur St Frézal de Ventalon.
- Suite à un débat sur les dégâts créés par les sangliers, il est décidé de créer une commission à ce sujet composée de : Daniel Mathieu, Jean Claude Dautry, Frédéric Moureau et Josette Roux.
- Comparaison des offres d'assurances du groupe Groupama et du groupe Générali. Il en ressort que Groupama est avantageux financièrement pour des garanties identiques.

### Délibération : Vote de crédits supplémentaires -

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

#### TAB 1

Le maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les décisions modificatives susmentionnées.

### Délibération : Modalités de recrutement de la secrétaire de mairie -

Le maire informe le conseil municipal de l'état de la procédure de recrutement d'un(e) secrétaire de mairie ; il rappelle au préalable l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 et l'article 2 du décret du 06 septembre 1991 :

– Art. 34 de la loi du 26/01/1984 : les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ; il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement

TAB 1

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-500.00	
0411	Personnel titulaire	500.00	
0105	Multirisques	-2000.00	
0411	Personnel titulaire	2000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

des services ;

– Art.2 du décret du 06/09/1991 : l'assemblée délibérante de la collectivité ou le conseil d'administration de l'établissement fixe, dans les limites prévues à l'article 1er, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux fonctionnaires de ces collectivités ou établissements. [...]

L'autorité investie du pouvoir de nomination détermine, dans cette limite, le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire. » Chaque collectivité doit fixer par une délibération le régime indemnitaire applicable à ses fonctionnaires territoriaux (titulaires et stagiaires).

Des entretiens préalables ont été effectués le 07 juillet dernier par un jury d'élus composé du maire et de trois adjoints. Le jury a retenu la candidature de Mme Nadine KIRSCHLEGER.

Le maire informe des conditions de recrutement de Mme Nadine KIRSCHLEGER :

– Cadre d'emploi : Attaché territorial

– Grade : Attaché, 7ème échelon du grade, IB 588

– IM 496 avec NBI de 15 points en supplément

– Temps complet à raison de 37 h hebdomadaires ouvrant droit à 12 JRTT.

Mme Nadine KIRSCHLEGER étant actuellement en poste au sein du Conseil départemental du Gard, sa mutation interviendra au plus tard 3 mois après réception de la demande de

mutation de la commune de Ventalon en Cévennes au Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

– Approuve la procédure de recrutement d'un(e) secrétaire de mairie et la décision prise par le jury de retenir la candidature de Mme Nadine KIRSCHLEGER, aux conditions de recrutement susmentionnées. Le régime indemnitaire fera l'objet d'une délibération complémentaire.

– Autorise le maire à saisir le comité technique afin de modifier le tableau des emplois (création d'un poste d'attaché à temps complet à raison de 37 h/ hebdomadaires – suppression d'un poste de rédacteur territorial de 2ème classe à raison de 35 h hebdomadaires).

### Délibération : Régime indemnitaire des agents territoriaux du cadre d'emploi ATTACHE TERRITORIAL -

Le conseil municipal de Ventalon en Cévennes,

Vu :

– l'article 2 du décret du 06 septembre 1991 : « Art. 2 – L'assemblée délibérante de la collectivité ou le conseil d'administration de l'établissement fixe, dans les limites prévues à l'article 1er, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables aux fonctionnaires de ces collectivités ou établissements. [...]

L'autorité investie du pouvoir de nomination détermine,

dans cette limite, le taux individuel applicable à chaque fonctionnaire. Chaque collectivité doit fixer par une délibération le régime indemnitaire applicable à ses fonctionnaires territoriaux (titulaires et stagiaires). Un arrêté individuel doit être pris préalablement au versement des indemnités » ;

– Le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ;

– L'arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le régime indemnitaire tel qu'il suit applicable aux agents du cadre d'emploi ATTACHE TERRITORIAL à compter du 1er août 2016 : **TAB 2**

Le maire informe qu'il procédera aux attributions individuelles par la modulation du taux moyen annuel attaché à la catégorie dont relève l'agent, multiplié par un coefficient compris entre 1 et 8 ; le conseil municipal souhaite que soit appliqué un coefficient de 1 pour l'attaché territorial en poste.

**Délibération : Remboursement des frais de repas aux agents communaux lors des déplacements -**

Le maire propose au conseil de rembourser les frais de repas aux agents communaux lorsqu'ils se rendent à des formations, stages ou toute autre mission en déplacement liée à leur activité professionnelle et pendant lesquels un repas doit être pris sur place et ne peut être proposé par l'organisme de formation (ex: C.N.F.P.T).

Après en avoir délibéré, le

conseil approuve le remboursement des repas des agents lors des situations sus-mentionnées, uniquement sur présentation de justificatif(s) avec un montant plafonné maximal de 15.00 €/ repas.

**Délibération : Modification de la convention de mise à disposition d'un terrain communal au hameau de l'Ayrolle, Saint Frézal de Ventalon à la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère -**

- Vu l'article L5211-17 du CGCT relatif au transfert de compétence d'une commune à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à laquelle elle adhère ;

- Vu l'article L1321-1 du CGCT fixant les règles d'établissement du procès-verbal de mise à disposition d'un bien communal à un E.P.C.I. ;

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère et sa compétence en matière de développement économique

Le maire rappelle au conseil les termes de la délibération DE\_2015\_029 du 27/07/2015 de la commune de Saint Frézal de Ventalon concernant le projet de création d'un local à vocation économique au hameau de l'Ayrolle sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Il rappelle également que le préalable au projet consiste en la viabilisation du terrain par la commune.

Afin de mener à bien ce projet, le maire propose au conseil de remplacer la mise à disposition à la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère de la parcelle cadastrée B 372 d'une contenance de 12 a 00 ca sise au hameau de l'Ayrolle, par une

**TAB 2**

Cadre d'emploi	Montant moyen annuel (1)
ATTACHE TERRITORIAL	1078.73 €

(1) Le montant moyen annuel peut être inférieur au montant de référence annuel

petite partie de la parcelle B 750 d'une superficie d'environ 3000 m<sup>2</sup> au nord-ouest de la parcelle, plus adaptée à cette construction.

Les limites exactes de la parcelle mise à disposition seront déterminées par division parcellaire effectuée par un géomètre, après la réalisation de l'Avant Projet Sommaire.

Après en avoir délibéré, le conseil:

- Approuve le projet de création d'un local économique sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère sur une partie de la parcelle B 750;

- Autorise le maire à signer la convention modificative de mise à disposition annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil :

– Approuve le projet de création d'un local à vocation économique sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère sur la parcelle communale B n°372 d'une contenance de 12 a 00 ca sise L'Ayrolle sur la commune de Saint Frézal de Ventalon ;

– Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération

**Délibération : Avis du Conseil Municipal –sur schéma départemental de coopérations intercommunales de la Lozère**

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'arrêté préfectoral

n°PREF-BRCL-089-0001 du 29 mars 2016 portant approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) de la Lozère ;

Vu l'arrêté n°SOUS-PREF-2016-154-0001 du 02 juin 2016 portant projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère, de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons, de la communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois, du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Saint Michel-St Julien, du Syndicat Intercommunal pour le personnel communal de St Privat de Vallongue-St Hilaire de Lavit et du Syndicat Intercommunal pour la gestion du personnel et l'équipement des communes de St Germain de Calberte et de St André de Lancize ;

Considérant la nécessité de présenter au conseil municipal la modification de périmètre proposée et d'adresser avant le 17 août 2016 l'avis du conseil municipal sur ce projet ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix et 3 abstentions

– Donne un avis défavorable au projet de périmètre proposé dans l'arrêté n°SOUS-PREF-2016-154-0001 du 02 juin 2016.

**Délibération : Rénovation de la châtaigneraie à l'Espinas: présentation d'une facture ASA DFCl -**

Le maire présente au Conseil



la facture de l'A.S.A. de D.F.C.I. du canton du Pont de Montvert relative aux travaux d'investissement réalisés au sein de la châtaigneraie de l'Espinassas, commune déléguée de Saint Andréol de Clerguemort.

Les travaux suivants ont été effectués: abattage sélectif, coupe, préparation de greffes et nettoyage de bancels. Le coût de la prestation est de 6 120.00 € HT - 7344.00 € TTC imputable à l'opération d'équipement n°29 Installations agricoles, du budget général 2016.

Le maire demande au conseil de délibérer sur le paiement de la facture.

Le maire Camille LECAT et le 1er adjoint Alain VENTURA ne participent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil:

- Approuve les travaux réalisés par l'A.S.A. de D.F.C.I. du canton du Pont de Montvert;

- Autorise le maire au paiement de la facture pour un montant de 6 120.00 € HT - 7344.00 € TTC (facture annexée à la présente délibération).

### **Délibération : Adhésion de la commune à l'assurance chômage pour les agents non titulaires ou non stagiaires**

Le maire informe le conseil que suite à la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016 par arrêté préfectoral du 2015348-0003 du 14 décembre 2015, il convient d'adhérer à l'Assurance Chômage pour les agents non titulaires ou non statutaires.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve la décision du maire et l'autorise à signer

le contrat d'adhésion entre la commune de Ventalon en Cévennes et la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère annexé à la présente délibération.

### **Délibération : Proposition de plan de circulation du P.N.C. -**

Vu le courrier de l'établissement public du P.N.C en date du 09 mai 2016 sollicitant l'avis de la commune sur le projet de plan de circulation motorisée en cœur de P.N.C. ;

Vu la carte du plan de circulation proposée à l'échelle communale et la notice explicative jointes à ce courrier,

Considérant les échanges qui se sont déroulés ces derniers mois entre le délégué territorial de l'établissement public du P.N.C., le maire et les représentants du conseil municipal, en vue de réviser le plan de circulation motorisée en cœur de P.N.C.,

La commune de Ventalon en Cévennes délibère comme suit :

- elle émet un avis favorable sur la proposition de plan de circulation, conformément à la carte qui lui a été transmise, et à l'échelle du territoire communal ;

- après avoir pris connaissance des modalités de délivrance des macarons pour les personnes et véhicules autorisés à circuler sur les voies « fermées sauf ayants droit et habitants des communes cœur », ainsi que des conditions d'expérimentation au cours de la 1ère année de mise en œuvre du plan de circulation, la commune est candidate pour expérimenter ce dispositif et permettre à ses administrés d'accéder à ces voies.

### **Délibération : Programme voirie 2016: travaux supplémentaires -**

Vote à l'unanimité pour donner une délégation à Mr Lecat afin d'accepter les travaux supplémentaires prévus au programme voirie 2016.

### **Adhésion à l'USAPR**

Demande des statuts à l'association avant de prendre une décision.

**Taxe d'aménagement.** Débat : besoin de rassembler tous les éléments, réunis à un conseil

### **Appel à cotisations de l'ADIL 40€.**

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 20 h 30



Présents :

- Camille LECAT, maire ; - Alain VENTURA, 1er adjoint ; - Jean-Claude DAUTRY, 2e adjoint ; - Jacques HUGON, 3e adjoint ; - Véronique NUNGE, 4e adjointe ;

- Muriel DE GAUDEMONT, 5e adjointe ; - Marie-Christine LIEBER, 6e adjointe.

Mmes : - Emilie MERMET - Solène RENARD - Miriam ROESSEL - Josette ROUX (procuration de Loïc JEANJEAN) - Fabienne SALMERON - Céline STAAL.

MM. : - Pierre-Emmanuel DAUTRY - Marc GOURDON - Daniel MATHIEU - Hervé PELLECUER.

Absent représenté :

- Loïc JEANJEAN, procuration à Josette ROUX.

Absent(e)s :

Mmes : - Anne-Marie DIDIER - Isabelle DUQUENNE.

MM. : - Frédéric MOUREAU - Frédéric NADLER

Secrétaires de séance :

- Aurélie SOBCZAK, secrétaire de mairie ; - Jacques HUGON, élu.

- Compte rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2016 :

N'étant pas disponible, ce compte rendu n'a pu être adopté et sera présenté au prochain Conseil Municipal.

### **Projet d'acquisition de l'indivision GRÉGOIRE au CRESPIN (St Frézal)**

Le maire présente le projet à ceux des membres du Conseil qui n'ont pas pu assister à la réunion préparatoire qui s'est tenue juste avant la présente séance, réunion avec un technicien des communes forestières et un de l'O.N.F.

Cette propriété comportant, outre des plantations de résineux, un hameau en ruine (Le Crespin), situé en zone cœur du PNC, (ainsi que celui du Cros dont les pierres des bâtiments avaient été vendues), ces derniers avaient été classés reconstruites par l'ancienne municipalité de St Frézal en 2009 dans le cadre de la Charte du PNC, dans la perspective d'une installation au Crespin pour une restauration des bâtiments au titre d'habitation permanente, et pour une activité agricole-pastorale.

La présence ce soir dans le public d'un jeune couple d'habitants de la commune

intéressé par cette possibilité témoigne de l'intérêt suscité par ce potentiel.

La SAFER ayant mis en vente l'ensemble de la propriété qui représente 65,64 ha (dont 54 % plantés en pins Laricio - 35,38 ha - à partir de 1962), la mairie a répondu à l'appel à candidature AS 48 16 0013 01 lancé par la SAFER le 5 août 2016. Cette candidature doit être confirmée par une délibération du Conseil Municipal de Ventalon en Cévennes.

La propriété ne pouvant être vendue que d'un seul tenant, l'enjeu est donc double :

- d'une part la possibilité d'installation au Crespin pour une restauration des bâtiments et une activité agricole-pastorale.

- d'autre part la gestion de la forêt par la commune, incluant le pâturage sous parcours boisé de troupeaux d'ovins (demande du reste déjà exprimée par le couple d'éleveurs du SALSON), et sous l'égide de l'ONF pour la gestion-exploitation du bois.

Un autre intérêt pour la commune est le potentiel hydrique de la propriété : sources captables et régulables.

La situation financière de la commune en trésorerie permet cette acquisition (somme totale d'un maximum de 220 000 €), avec recours à l'emprunt.

Après un moment d'échanges d'informations et de points de vue, il est procédé à un vote par les 17 présents + une procuration, soit 18 votants : 18 votes pour, unanimité.

### **FSIPL : dépôt de demande de subvention pour la rénovation de la Mairie et du logement au GÉRIPON**

(F.S.I.P.L. = Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local)

Il s'agit de la rénovation thermique des bâtiments communaux, ce pour quoi la commune a mandaté l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat en Lozère afin d'obtenir un diagnostic énergétique ainsi que les actions prioritaires à mener pour rénover efficacement et durablement les bâtiments communaux suivants :

- Siège de la mairie de Ventalon en Cévennes, hameau Le Géripon, commune déléguée de St Frézal de Ventalon.

- Mairie annexe de Ventalon en Cévennes, hameau de Lézinier, commune déléguée de St Andéol de Clerguemort.

- École communale de Ventalon en Cévennes, hameau Les Abrits, c. d. de St Frézal
- Salle polyvalente, hameau Le Temple, c. d. de St Frézal.

- Logements communaux du Géripon, c. d. de St Frézal.

- Logement communal de Lézinier, c. d. de St Andéol de Clerguemort.

Concernant les travaux de la mairie et du logement attendant au Géripon, Alain Ventura a sélectionné tous les points sur lesquels portera l'aide envisagée. Des aides financières sont accordées pour la rénovation de la mairie et du logement attendant au Géripon, elles s'élèveront à 80% du montant total des travaux estimé (57 548, 35 euros). **TAB 3**

### **Personnel : réintégration de Philippe Abeillon. Prise de poste de Nadine KIRSCHLEGER.**

Aucune délibération supplémentaire n'est nécessaire pour la réintégration au 1er novembre 2016 de cet employé communal, qui était en disponibilité et qui souhaite reprendre, et dont le retour est bienvenu pour la commune. Son dossier a été envoyé au Centre de Gestion qui nous transmettra l'arrêté de nomination. Ses collègues : Eric Tami-sier (3 j./semaine), Philippe Szymanski (plein temps), et Mickael Guittard, emploi aidé, CDD de 6 mois.

Concernant le secrétariat de mairie, la succession de Sandra Laurain sera assurée à partir du 20 octobre prochain par Nadine Kirschleger, attachée territoriale.

### **Impôts locaux : harmonisation des taux 2017:**

Le tableau des 4 taxes pour les 2 communes déléguées montre des différences inférieures à 10 %, de l'ordre de plus ou moins 1 %. Dans ce cas, l'harmonisation est immédiate. Par contre, pour le foncier non-bâti, elle est différente de plus de 10 %, auquel cas on a la possibilité de réaliser l'harmonisation en 12 ans, mais l'assemblée préfère l'effectuer immédiatement, ce qui entraînera une hausse de cette taxe pour les contribuables de la commune où elle était à un taux moins élevé. Il est mentionné le fait que les gens âgés de plus de 70 ans non-imposables sont exonérés de taxe d'habitation.

Voté à l'unanimité.

**TAB 4, 5 et 6**

### **Approbation de la modification des compétences de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont-Lozère suite à la dissolution du SIVOM des Sources du Tarn**

La communauté de communes hérite de la gestion des sentiers (Petite Randonnée du Topo-Guide, en y ajoutant ceux de Vialas).

Voté à l'unanimité.

### **Approbation des statuts du SDEE**

L'ancien « Syndicat Départemental d'Electrification » devient Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement, s'accompagnant de changements dans ses statuts :

« les modifications statutaires apportées concernent principalement les domaines : - Énergies renouvelables ; - Réseaux de chaleur et de froid ; - Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ; - Eau et assainissement. ».

Voté à 17 voix pour, dont une procuration, et une abstention.

### **Factures suite à prestations de conseillers à approuver**

- Prise en charge des repas des ABPS lors de leurs travaux de construction de murs pour la commune, 630 € (maximum).

- Factures de P.E. Dautry pour travaux de broyage pour la commune : 734,40 et 940,80 € TTC. Il est souhaité que d'autres devis soient demandés à des entreprises, sauf dans les situations d'urgence comme c'est le cas ici.

Alain Ventura met au vote l'approbation de ces factures :

- pour la première, Véronique Nunge et Camille Lecat ne prennent pas part au vote.

Unanimité des votants.

- pour les deux autres, P.E. et J.C. Dautry ne votent pas. Unanimité des votants.

## Projets en cours

• Emilie Mermet :

- La châtaigneraie de L'Espinas a eu une première opération de greffage la saison dernière, et une deuxième s'avère nécessaire. La question se pose : faut-il brûler les déchets ou les broyer ? On broiera là où c'est possible, sinon on mettra en andains et on brûlera le moins possible.

- Utilisation de la cléde municipale : les gens qui souhaitent l'utiliser s'adressent à la Mairie.

- Le dossier « chèvres » avance.

- La piste de L'Espinas pour accéder à la châtaigneraie et sortir le bois a été réalisée. Et le bois a été sorti. La scierie de Jalcreste est en attente de la disponibilité de J. Louis GONNY pour le débardage. Intervention imminente des Contrats Verts pour broyer et débroussailler.

- Espace-test agricole : le coût lié au fonctionnement paraît trop important. Les investissements paraissent sous-évalués.

• Alain Ventura

- Les consultations d'entreprises pour le P.L.U. sont attendues, trois d'entre elles ont été contactées.

- Mairie - logement du Géripon : l'appel d'offres est lancé, et les réponses attendues.

- Parking de Pénens-Bas : problème de 600 m3 de remblais à enlever, le pro-

priétaire pressenti pour les recevoir ayant finalement refusé.

- Le projet de voirie au Viala est commencé : « purge » des racines de pin.

• Miriam Roessel

- L'école des Abrits demande la labellisation NATURE ET PROGRES, on attend d'en connaître le coût d'adhésion.

- Un enfant de St Andéol scolarisé à l'école du Collet fait l'objet de la part de cette dernière d'une demande de participation de 421 €. Affaire à suivre.

## Périmètre des cartes communales

Notre Communauté de Communes (« Des Cévennes au Mont Lozère ») avait choisi pour la fusion des C.C. prévue à partir de 2017 (loi N.O.T.R.E.) de faire partie de celle de FLO-RAC.

Or celle de la Vallée Longue et du Calbertois a quant à elle choisi, sans consulter ni la nôtre ni celle de la Cévenne des Hauts Gardons (qui avait fait le même choix que nous), d'en constituer une à trois C.C., et nous craignons qu'elle l'obtienne en dépit de l'avis des deux autres.

## Questions diverses

• Jacques Hugon :

- Signale qu'à Cessenades, où ERDF doit intervenir depuis 10 mois pour élaguer les acacias qui menacent la ligne basse tension sur des parcelles municipales, un châtaignier situé en amont sur une parcelle privée est tombé, suite à une violente rafale de vent, sur les fils déjà menacés, le samedi 10 septembre dernier. ERDF a envoyé aussitôt deux élagueurs et une nacelle pour

TAB 3

Bâtiment	Taux aide total	FSIPL	Auto financement	Taux auto financement	Coût HT
Mairie Logement Géripon	80.00%	46038.68 €	11509.67 €	20.00 %	57548.35 €
<b>TOTAL</b>	<b>80.00%</b>	<b>46038.68 €</b>	<b>11509.67 €</b>	<b>20.00 %</b>	<b>57548.35 €</b>

TAB 4

Taxes	SF		base		produit		SA		base		produit	
	Taux 2015	Taux 2016			Taux 2015	Taux 2016						
Taxe d'habitation	13.38	13.38%	22400,00	27748,58	14.43	14.43			110700		15962,94	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.11	13.11	120800	16013,48	14.79	14.79			64000		9465,6	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	240.52	240.52	3000	9380,28	176.08	176.08				1100	1936,88	
C.F.E	16.27	16.27	6100	992,47	18.36	18.36			6400		1175,04	

TAB 5

Taxes	produit total	base net harmonisée	taux moyen harmonisé	SF	SA
Taxe d'habitation	43705,52	334800,00	13,05	13,38%	14,43
Taxe foncière sur les propriétés bâties	26089,08	190800	13,67	13,11	14,79
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11317,16	5000	226,34	240,52	176,08
C.F.E	2167,51	12500	17,34	16,27	18,36

TAB 6

Taxes	Prod SF 2016	Prod SF 2017	Prod SA 2016	Prod SA 2017
Taxe d'habitation	27743,58	29255,17	15962,94	14451,35
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16623,48	17338,03	9465,6	8751,05
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	9380,28	8827,38	1936,88	2489,78
C.F.E	992,47	1057,74	1175,04	1109,77
	<b>54740</b>	<b>56478</b>	<b>28540</b>	<b>26802</b>

régler ce problème immédiat. Pour le reste, ERDF affirme intervenir avant la fin de l'année (2016).

- Informe l'assemblée de l'évolution de la restauration en Voie Verte de l'ancienne voie ferrée (« Céfédé »), opération gérée par le Syndicat Mixte de la Ligne Verte, où il représente la commune : il semble que la participation très active du Conseil Départemental, avec la présence de Bertrand FISCHER, laisse

espérer que les problèmes financiers et techniques jamais résolus jusqu'ici soient en passe de l'être bientôt.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 21 h.





## 5. Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La loi de finances pour 2012 n°2011-1977 du 28 décembre 2011 a instauré un fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et chaque année il y a lieu de définir les critères de répartition des contributions et des attributions entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale en application du 5° du I de l'article L.2336-3 (contributions) et du II de l'article L.2336-5 (attributions) du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé à l'assemblée de réaliser cette répartition comme les années précédentes en laissant la contribution et l'attribution au titre du FPIC intégralement à la charge de la communauté de communes. **TAB 3**

## 6. Fonctionnement de l'assemblée : Désignation de représentants

Suite à l'adhésion de la commune de Vialas et la fusion de communes membres, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants de la CCCML au sein du Pays Cévennes.

Sont désignés délégués auprès du SM Pays Cévennes: **TAB 4**

Suite à la démission de Jean Louis Servière de ses fonctions de délégué communautaire, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement dans les diverses commissions et organismes de la CCCML.

Sont désignés délégués au sein des commissions de travail : **TAB 5**

Sont désignés délégués au sein l'ATCC : **TAB 6**

## 7. Sentiers PR : actualisation de la liste répertoriée dans les statuts de la CCCML

La commission de travail « modification de périmètre » a commencé un travail de diagnostic des compétences de la collectivité. A cette occasion, il a été noté l'obsolescence du répertoire des sentiers gérés par la CCCML. Il est proposé de modifier la liste du groupe

• Aménagement et entretien des chemins de randonnée suivants :

- Chemins du territoire communautaire inclus dans le topoguide (Pont de Montvert – Sud Mont Lozère, Ventalon en Cévennes et Vialas)
- Sentier de Verfeuil,
- Chemin de Stevenson
- Sentier de Monjol à Rûnes
- Sentier d'interprétation de la pierre sèche à l'Espinas
- Chemin de la Liberté

• Aménagement et gestion des sites suivants :

- Goudesche
- Cascade de Runes
- Coudoulous
- Pont du Tarn
- Site du Mas de la Barque en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère (SMAML)
- Aires de camping-car

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 8. Cure du Pont de Montvert : Avenant 1 à la maîtrise d'oeuvre

Le Président rappelle que le marché de maîtrise d'oeuvre est attribué à l'Atelier BISSIN-SEBELIN - 48000 MENDE. Le montant de l'opération d'investissement pour la réhabilitation de l'ancienne Cure du Pont de Montvert a été réactualisé en phase APD à 303 000.00€ ht. Il convient de modifier les clauses prix et tableau de répartition des honoraires par avenant.

**TAB 3**

Collectivité	Montant prélevé de droit commun	Montant reversé de droit commun	Solde de droit commun
Pont de Montvert – Sud Mont Lozère	-4 996	11 509	6 513
Ventalon en Cévennes	-1 949	3 953	2 004
Vialas	-3 528	12 570	9 042
Communauté de communes	-1 745	4 668	2 923
<b>Total</b>	<b>-12 218</b>	<b>32 700</b>	<b>20 482</b>

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**TAB 4**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Jean Pierre ALLIER, Président	Alain VENTURA, Vice-président
Camille LECAT, Vice-président	Alain JAFFARD, Vice-président
Michel REYDON, Vice-président	François PETIT, Adjoint au maire

**TAB 5**

Commissions	Titulaires	Suppléants
Commission des marchés	Camille LECAT Jean Paul VELAY Michel REYDON	Alain VENTURA François FOLCHER Michel BOULANGER
Commission des finances	Jean Pierre ALLIER Alain JAFFARD Camille LECAT Michel REYDON Vanessa ALBARET Alain VENTURA Jean Paul VELAY	

**TAB 6**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Jean Pierre ALLIER, Président	Alain VENTURA, Vice-président
Camille LECAT, Vice-président	Alain JAFFARD, Vice-président
Michel REYDON, Vice-président	Stéphan MAURIN, délégué communautaire
Comité de programmation	
Jean Pierre ALLIER, Président	Michel REYDON, Vice-président
Camille LECAT, Vice-président	Alain JAFFARD, Vice-président

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 9. ZAE de Masméjean : Attribution du marché d'aménagement de la tranche n°2

Le président rappelle que ce marché de travaux d'aménagement est considéré de faible montant et est ainsi dispensé de mesures de publicité et de mise en concurrence. Pour respecter des principes de la bonne utilisation du denier public, il a fait l'objet de lettres de consultation.

Vu les différentes propositions transmises, et après exposé de la note de présentation, il est proposé au conseil communautaire de retenir l'offre de l'entreprise ROUVIERE Francis - 48 FLO-RAC pour un montant de 48 194.50 € ht.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé au conseil de mettre en place un panneau

avec slogan de type « la communauté de communes investit pour votre avenir » complété par une information sur les quatre entreprises résidentes sur la ZAE et un plan. La mission pourrait être confiée à une entreprise qui s'installe sur la ZAE. Une réunion du copil zae sera organisée pour régler cette affaire.

## 10. Zae de Masméjean : Cession de terrain

Jean Pierre ALLIER, Président rappelle que pour la réalisation de la ZAE de Masméjean, la CCCML a acheté les parcelles A97, 129, 216 et 261. Au vu du déroulement de l'opération d'aménagement, seules les parcelles A97 et 129 seront nécessaires. Il est proposé au conseil de vendre les parcelles restantes A216 et 261, pour leur prix d'acquisition, à la commune de Pont de Montvert – Sud Mont Lozère qui envisage un

aménagement de village. Les parcelles A216 et 261 sont d'une contenance de 13a 55ca et ont été acquises pour un montant de 4 693.46€.

**18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

La cession de terrain sera proposée à la mairie du Pont de Montvert. Après entente des parties, un acte administratif pourra être pris. Un devis en ce sens sera demandé aux Ets Fagge et Megret.

### **11. SDCI : Avis du Conseil**

Jean Pierre ALLIER informe qu'une délégation a été reçue par la conseillère du ministre en charge des collectivités territoriales lors de l'inauguration du Centre de Gestion de la Lozère. A cette occasion, les élus présents ont pu transmettre leurs revendications sur le SDCI. Par ailleurs, la presse locale a publié des articles sur cet événement. Enfin, le député de la Lozère, Pierre Morel a l'Huissier a fait part de son soutien aux positionnement des communes sur le sujet.

Camille LECAT propose d'émettre une contre position positive au schéma du Préfet. En date du 02 juin 2016, le préfet de la Lozère a notifié le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des Communautés de communes :

- Des Cévennes au Mont Lozère,

- De la Cévennes des Hauts Gardons,

- De la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes,

Et des syndicats intercommunaux :

- De St Michel – St Julien,

- Pour le personnel communal de St Privat de Vallongue – St Hilaire de Lavit

- Pour la gestion du personnel et l'équipement des communes de St-Germain de Cal-

berte et St André de Lancize. À compter de cette notification, le conseil communautaire dispose d'un délai de 75 jours pour émettre un avis. A défaut, celui-ci est réputé favorable.

Le Président rappelle que les communes membres doivent également transmettre avant cette date une délibération précisant leur accord ou désaccord sur cette proposition de modification de périmètre. Après exposé et débat, le conseil donne un avis défavorable au projet de périmètre proposé dans l'arrêté n°SOUS-PREF-2016-154-0001 du 02 juin 2016.

**18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Stéphan MAURIN, arrivé à 21h30 peut prendre part au vote en lieu et place de sa procuration faite à Alain JAFFARD.

### **12. État d'avancement des projets en cours :**

- L'Espinas : Une requête pour dysfonctionnement/insuffisance du système de chauffage est en cours. Suite aux récentes pluies, il est à constater un souci d'humidité par capillarité des murs.

Une réunion organisée par le PNC s'est déroulée à l'Espinas. Suite à leur candidature retenue sur un appel à projets d'expérimentation sur site, les ABPS ont fait part de leurs projets d'agrandissements du hangar et d'une cuisine. Il est apparu une complexité du dossier foncier avec différents propriétaires et gestionnaires des lieux.

Camille LECAT précise que la commune a mis à disposition le terrain auprès de la CCCML qui l'a, à son tour, mis à disposition de la SCIC Relais de l'Espinas dans son ensemble. Ne connaissant

pas exactement l'ampleur du projet de réhabilitation et dans l'attente des travaux, la parcelle n'a pas fait l'objet d'un bornage. Pour éclaircir la situation des différents acteurs exerçant sur l'Espinas, il pourrait être envisagé dans un premier temps de mettre un terme au bail entre la CCCML et le Relais de l'Espinas. Dans un deuxième temps, la CCCML pourrait établir un bail emphytéotique avec les ABPS pour qu'ils puissent réaliser leurs aménagements.

Jean Pierre ALLIER rappelle qu'il ne faut pas mélanger les genres et avant tout délimiter le terrain du hangar. Il est totalement contre le projet de cuisine sur la ruine réhabilitée. Les ABPS devant faire leur affaire de leur projet.

Alain JAFFARD précise que les ABPS sont un point très positif pour le territoire et un gage de notoriété. Pour autant, les relations entre SCIC, CCCML et ABPS ne sont pas claires. Il est essentiel d'apporter une meilleure communication et information sur le sujet, car il n'y a aucune lisibilité en l'état actuel.

- Gendarmerie du Pont de Montvert : Le Président rappelle que les modalités de gestion des locaux de la caserne de gendarmerie du Pont de Montvert sont fixées par décision du conseil communautaire du 23 novembre 2012. Les locaux seront mis à disposition de la SA HLM Lozère par un bail emphytéotique administratif entre la collectivité et l'établissement. L'opération d'investissement étant terminée et après concertation, il est proposé de réviser la durée du bail pour la porter à 30 ans. Les autres modalités prévues dans la délibération du 23 novembre 2012 resteront inchangées.

**18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

- Cure du Pont de Montvert : Un problème de coordination pour les réservations des réseaux est survenu sur le chantier. Ce lieu fait l'objet de deux aménagements par deux collectivités différentes. Yves COMMANDRE précise que la surélévation du sol derrière le bâtiment demande un décaissement plus important. Aussi, les réservations initiales sont trop hautes. Une reprise sera réalisée par l'entreprise S&B de Florac. Pour ne pas générer un conflit de responsabilité entre l'Ets GALTA, qui a réalisé les travaux de voirie de la Place et, l'Ets S&B qui réalise le VRD de l'ancienne cure, un engagement des parties sera formalisé et porté au dossier de réhabilitation.

Alain JAFFARD présente les difficultés de la CCCML à obtenir les financements de la Poste nécessaires à ce projet. La Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) s'est réunie dans un premier temps en 2014 en accordant une enveloppe de 70 000 € pour l'aménagement de leur local poste à l'ancienne cure. Lors de la réunion suivante, en présence de Mme la Présidente du département et du Sous-préfet de Florac, l'enveloppe allouée s'est vue augmentée à 95 000 € au regard de la pertinence et de l'importance de ce dossier. En février 2016, dernière réunion sans la présence de ces soutiens, la commission CDPPT a diminué la subvention à 70 000 €. C'est à ce titre que la Présidente du département a envoyé un courrier à La Poste afin de connaître les raisons d'une telle décision.

Le Président informe l'assemblée que les demandes

de subvention auprès de la Région Occitanie - Pyrénées Méditerranée et de la Réserve parlementaire - Sénatoriale ont fait l'objet d'un refus.

Après exposé la situation financière, le Président propose à l'assemblée de modifier la délibération 2016\_025 en approuvant le nouveau plan de financement prévisionnel qui suit afin d'obtenir une décision de financement de prêt PLS, de contracter un prêt PLS auprès de la Caisse Des Dépôts, de solliciter et signer une convention APL avec l'Etat, de solliciter les subventions nécessaires au financement de cette opération et d'apporter les fonds propres éventuellement nécessaires.

## TAB 7

- SMAML : Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère prépare le projet de Terra Rural 2017 et sollicite l'engagement de la CCCML pour le financement de 8 430 €. Michel REYDON rappelle que ce dossier est important pour la commune de Vialas. Camille LECAT demande de la vigilance sur l'action de la chambre d'agriculture qui a participé au premier Terra Rural. Le dossier d'espaces tests et de reconquête a fait l'objet de 2 réunions sans retour de probant, aucun emploi

n'a été créé et pour un coût élevé de 10 000 €. A contrario, la chambre d'agriculture avance avec le SMAML sur le nouveau projet. Il ressort un sentiment d'exploitation de filon pour le financement d'un fonctionnement. Aussi, il est difficile de s'engager sur le nouveau projet alors que le premier Terra Rural n'est pas rendu. Une attention est demandée au service administratif à ne pas mandater la facture sans avoir la restitution documentaire de la chambre d'agriculture.

- Atelier économique de St Frézal de Ventalon : Alain VENTURA présente les différents scénarii proposés par les architectes en charge de l'étude de faisabilité. Le terrain de l'Ayrolle présente une difficulté de pente. Le projet de bâtiment est axé sur un atelier pour la poterie de 50 m<sup>2</sup>, un atelier pour la fabrication de bière de 50m<sup>2</sup>, une vitrine, une terrasse, des houblonniers pour une surface totale de 160m<sup>2</sup>.

- Scènes croisées de Lozère : Les scènes croisées de Lozère prévoient 6 spectacles sur le territoire, dont 2 par lieu. Il est demandé à Hervé CHAPELON de communiquer le compte-rendu.

- Spectacle de Noël : Une rencontre entre les écoles de la communauté de communes et

le foyer rural Passe Montagne a été organisée pour planifier le spectacle de Noël 2016. Vanessa ALBARET propose que le financement de ce spectacle sorte du contrat éducatif local. En effet, à travers le CEL, la communauté de communes verse une participation. Afin de faciliter l'accès de cette organisation à d'autres associations, il est nécessaire que la CCCML se positionne sur un autre mode financement. Par exemple, la CCCML pourrait prendre en charge le coût du spectacle et les mairies les transports d'élèves.

Jean Pierre ALLIER rappelle qu'historiquement, la CCCML versait une participation à la mairie qui organisatrice du spectacle et en parallèle, le foyer rural organisait son spectacle. La mutualisation de cet événement a permis de participer financièrement au spectacle du Foyer rural. Il précise qu'il n'est pas favorable à ce fonctionnement, car la CCCML n'est pas compétente en matière de culture en dehors du CEL. Stéphan MAURIN rappelle que l'ensemble des collectivités participe individuellement et qu'une enveloppe globale par la CCCML serait plus judicieuse que de diversifier les financeurs. Ainsi, il est difficile d'avancer que la CCCML offre un spectacle si elle ne finance pas tout. Il est à noter que si le foyer rural Passe Montagne peut prendre en charge un spectacle, ce n'est pas le cas des autres associations.

Ainsi, un partenariat pourrait se monter entre la CCCML - financeur du spectacle, et les communes - financeur des transports et les associations organisatrices de l'événement. Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 24 h 00.

TAB 7

Dépenses de l'opération		Montant HT	Montant logements sociaux	Montant La Poste
1. Charges immobilières		106 976,40	70 604,42	36 371,98
2. Coût des travaux		317 040,69	208 572,57	108 468,12
3. Honoraires architectes et techniciens		30 628,63	20 214,90	10 413,73
4. TVA à taux réduit (5,5%)			12 655,05	
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>454 645,72</b>	<b>312 046,94</b>	<b>155 253,83</b>

Financeurs	destination	dépense éligible	Subvention accordée	Ventilation		% / 454 645,72
				Logements	Local Poste	
Etat DETR 2013	ensemble	315 220,00	99 987,78	65 991,93	33 995,85	21,99
Région forfait	Logement	207 220,00	15 445,00	15 445,00		3,40
Département	Forfait	300 025,06	15 244,00	15 244,00		3,35
Département	Local Poste	454 645,72	51 063,00		51 063,00	11,23
Département	Local Poste	454 645,72	31 217,00		31 217,00	6,87
La Poste Immo	Local Poste forfait		38 977,98		38 977,98	4,40
<b>TOTAL DU FINANCEMENT PARTENARIAL</b>		<b>251 934,76</b>	<b>96 680,93</b>	<b>155 253,83</b>		<b>51,24</b>
Autofinancement de la CCCML						
Prêt PLS		202 700,00	202 700,00			
Fonds propres		12 666,01	12 666,01			
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>467 300,77</b>	<b>312 046,94</b>	<b>155 253,83</b>		

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Site internet**  
Communauté de communes  
Des Cèvennes du Mont Lozère  
[www.cevennes-mont-lozere.fr](http://www.cevennes-mont-lozere.fr)



Vous trouverez l'ensemble des comptes-rendus de conseil des différentes communes, de la Communauté de communes sur le site internet, ainsi que tous les registres des délibérations de l'année 2011 à 2016 :

<http://cevennes-mont-lozere.fr>

Conseil  
communautaire du  
28 juillet 2016

Titulaires présents :

Pont de Montvert – Sud  
Mont-Lozère : Alain JAFFARD ; Jean Pierre ALLIER ; Michel RIOU ; Stéphan MAURIN ; Yves COMMANDRÉ

Ventalon en Cévennes : Camille LECAT ; Alain VENTURA ; Jean Claude DAUTRY

Vialas : Michel REYDON ; Hervé CHAPELON ; Pascale FILLAU ; Michel PELLEQUER

Titulaire absent ayant donné procuration : Jean Paul VELAY a donné procuration à Michel RIOU ; François FOLCHER a donné procuration à Alain JAFFARD ; Dominique MOLINES a donné procuration à Yves COMMANDRÉ ; Vanessa ALBARET a donné procuration à Hervé CHAPELON ; Michel BOULANGER a donné procuration à Michel REYDON

Excusés : Jacques HUGON

En préambule à la séance, une présentation du dossier de candidature du Pôle de Pleine Nature (PPN) par René CAUSSE, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère (SMAML) accompagné de Célié ROCHE, Chargée de Mission, a été organisée. Les actions présentées regroupent :

- Structuration d'un réseau d'itinéraires multipratiques des PR (étude, aménagement et signalétique)
- Course d'orientation (parcours permanents et carte d'orientation)
- Achat de matériel : 40 équipements de ski de randonnée et 40 VTTAE
- Installation de 6 stations d'entretien VTT
- Rééquipement des sites d'escalades (main d'oeuvre, matériel et frais de déplacement)
- Construction d'une SAE d'escalade à Villefort
- Communication (création d'une charte graphique, création d'une page APN, édition de documents de promotion, édition de topoguide canyon/escalade, création de 2 cartoguides, création d'une application mobile, signalétique Mont Lozère)
- Animation (poste d'animateur, frais de déplacement, structuration réseau des pros)
- Développement de la station du Mont Lozère (étude)
- Installation de tables d'orientation au Pic Cassini

Les coûts prévisionnels de cet appel à projets sont une dépense de 1 689 214 € dont 1 638 214 € éligible à la candidature Massif Central et une recette de 825 000 € de subvention Massif Central et 864 214 € de financement des collectivités. Le coût pour la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère est estimé à 164 720 € sur 5 ans. Pascale FILLAU a été nommée secrétaire de séance. M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

### 1. Décisions du Président : Information au conseil

- Décision 06-2016 : La CCCML a conventionné avec le Département de la Lozère, le Comité Départemental du Tourisme de la Lozère et le Parc National des Cévennes dans le cadre de la gestion et la promotion des itinéraires de randonnées des communautés de communes sur le territoire du PNC. Cette convention vise à contractualiser la politique de ces partenariats pour l'organisation des activités de pleine nature, dont la randonnée.

- Décision 07-2016 : La CCCML réhabilite l'ancienne cure du Pont de Montvert afin de louer les locaux du rez-de-chaussée à La Poste comprenant les salles facteurs, public, COFI, repos et instance d'une superficie totale de 79.7 m<sup>2</sup>. Le bail est d'une durée de 9 ans moyennant un loyer mensuel de 278.79 € ht.

### 2. Office de tourisme : Avenant n°2 à la convention d'objectifs

Le Président rappelle que la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère soutient la politique touristique du territoire. C'est à ce titre qu'une convention d'objectifs a été contractualisée avec l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère. Il précise qu'à la suite de l'extension du périmètre communautaire à la commune de Vialas et l'ouverture d'un point information, il est nécessaire de réviser la participation financière accordée.

Il est proposé au conseil d'établir un avenant modifiant les modalités financières comme suit :

- 12 500 € au cours du premier semestre
- 35 500 € au cours du second semestre

Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal Des Cévennes au Mont Lozère, Camille LECAT, Alain JAFFARD, Michel REYDON, Jean Pierre ALLIER, Alain VENTURA et Vanessa ALBARET ne prennent pas part au débat et vote qui suit.  
11 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3. Presbytère de Fraissinet de Lozère : Plan de financement prévisionnel

Le Président informe l'assemblée que l'Atelier BÉSSIN-SEBELIN, maître d'oeuvre du projet de réhabilitation du presbytère de Fraissinet de Lozère, a restitué l'avant-projet définitif (APD) complété du bilan financier prévisionnel suivant : **TAB A**

Il précise la nécessité d'approuver la nouvelle enveloppe financière du projet ainsi présentée et propose de solliciter tous les financements possibles auprès des instances publiques et privées. Considérant la décision à prendre et l'engagement personnel qu'ils peuvent avoir au sein de l'association «Les Menhirs Lozériens», Yves COMMANDRÉ et Dominique MOLINES ne prennent pas part au débat et vote qui suit.  
15 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4. Local économique de Saint Frézal de Ventalon : Plan de financement prévisionnel

Le Président informe l'assemblée que le groupement d'architectes Garrigues - Meynier a restitué l'étude de faisabilité complétée du bilan financier prévisionnel. Il précise la nécessité d'approuver l'enveloppe financière du projet comme suit : **TAB B**

Afin de mener à bien ce projet, le président propose au conseil de remplacer la mise à disposition de la parcelle cadastrée B372 d'une contenance de 12 a 00 ca sis au hameau de l'Ayrolle au profit de la CCCML, par une petite partie de la parcelle B750 d'une superficie d'environ 3000 m<sup>2</sup> au nord-ouest de la parcelle, plus adaptée à cette construction.

Les limites exactes de la parcelle mise à disposition seront déterminées par division parcellaire effectuée par un géomètre, après la réalisation de l'Avant-Projet Sommaire (APS).

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 5. Désignation de représentants : SM d'Aménagement du Mont Lozère

À la suite de la dissolution du SIVOM des Sources du Tarn et au transfert de ses compétences à la CCCML à partir du 01/07/16, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants de la CCCML auprès du SMAML (2 titulaires et 2 suppléants).

Sont désignés délégués de la Ccml au sein du SMAML : **TAB C**

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 6. Pôle de Pleine Nature : Actions, plan de financement et participation de la CCCML

Dans le cadre de l'appel à projets de Pôle de Pleine Nature autour du Mont Lozère, le syndicat mixte d'Aménagement du Mont Lozère a présenté au conseil les actions et le plan de financement prévisionnel. Afin de finaliser leur candidature sur cet appel à projets, le SM d'Aménagement du Mont Lozère sollicite la communauté de communes sur les actions exposées et sa participation financière.

Si le but du PPN est d'amener et créer des activités touristiques et économiques sur le territoire, il est aussi important d'arriver à travailler et fédérer à l'échelle du Mont Lozère et du Mas de la Barque. Une vigilance sera portée sur la gouvernance des actions à mener sur notre territoire d'autant que les coûts de fonctionnement des infrastructures ne sont pas pris en compte dans la présentation actuelle.

Bien que la décision prise ce jour engage la prochaine communauté de communes issue de la fusion Loi NOTRe, vu l'importance du dossier, la candidature à l'appel à projets « Massif Central » tel que le définie ci-avant est proposée au vote.

11 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 6 ABSTENTIONS

#### 7. État d'avancement des projets en cours

• L'Espinassac : L'Association des Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche a déposé une demande d'autorisation de travaux auprès du Parc National des Cévennes.

TAB A

Désignation des postes	Montant (ht)
Travaux	345 788.44
Maîtrise d'œuvre	29 154.65
OPC, bureau de contrôle et SPS	9 682.07
Branchement	1 200.00
Publication	864.47
Divers et imprévus	10 373.65
<b>Total</b>	<b>397 063.29</b>

TAB B

Désignation des postes	Montant (ht)
Travaux	368 000.00
Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, SPS et géomètre	54 000.00
Frais d'études (sol, RT 2012, Appro en énergie ...)	8 000.00
Frais de branchement	5 000.00
<b>Total</b>	<b>435 000.00</b>

TAB C

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
Alain JAFFARD, Vice-président Michel REYDON, Vice-président	Hervé CHAPELON, délégué communautaire Camille LECAT, Vice-président

Les travaux consistent en quelques aménagements sur des terrains communaux et sur la parcelle A121. Il reste à éclaircir les mises à disposition de terrains entre la mairie, la CCCML et le Relais de L'Espinassac.

• Gendarmerie du Pont de Montvert : Le dossier bail est en cours de signature auprès de La Poste.

• Cure du Pont de Montvert : Le président expose à l'assemblée que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le raccordement des réseaux. Il propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 1 - Démolition, Gros oeuvre pour un montant en plus-value de 4 627.50 € ht.

17 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

• SMAML : L'action de ferme de reconquête du projet Terra Rural 2017 est abandonné avec pour conséquence le rejet global du dossier.

• Découverte Cévennes :

Politique enfance et jeunesse : Des Réunions pour la construction du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 ont eu lieu en présence de différents acteurs (CCCML, CCCHG, CCSS-branche famille, Service départemental-PMI, Association Trait d'Union). Le CEJ tiendra compte d'une augmentation de 1 à 4 jours d'ouverture hebdomadaire. Selon les chiffres du département, 15 enfants en plus sont arrivés ces 3 dernières années sur les secteurs de la Vallée Longue, Vialas et Ventalon en Cévennes, ce qui augmente d'autant le potentiel de la crèche. Les agréments modulés seront mis en place dans l'ensemble des structures crèches. Une attention particulière est demandée sur l'impact financier de cette augmentation, car si l'ALSH est limité par la suspension des vacances, le montant de la participation n'est pas le même. Enfin,

la gouvernance de l'association Trait d'Union pose toujours une interrogation. Il est demandé d'intégrer un organigramme de l'association dans le CEJ car il y a un manque de lisibilité sur les intervenants des structures.

• Comptes rendus :

• Fusion des intercommunalités : Une rencontre des élus des communautés de communes de la Cévennes des Hauts Gardons, de la Vallée Longue et du Calbertain, des Cévennes au Mont Lozère s'est déroulée sur Florac. Il a été réaffirmé la volonté de la CCCML de continuer à travailler avec Florac pour constituer un seul EPCI sur le Sud Lozère. Toutefois, vu le calendrier restreint il n'est pas permis de ne pas avancer sur ce dossier. Un comité de pilotage et six commissions ont été créés pour travailler sur un diagnostic de l'existant et une mise en oeuvre des compétences exercées dans le nouvel EPCI.

Le comité de pilotage : Il est composé des maires des trois territoires, les présidents de communautés de communes et des syndicats intercommunaux. Son rôle est de préparer l'organigramme et les modes de fonctionnement de la future intercommunalité, de synthétiser les diagnostics des commissions et proposer les décisions à prendre par les conseils communautaires actuels.

Les commissions : Au nombre de six, elles sont composées d'élus délégués, des secrétaires générales et d'intervenants extérieurs le cas échéant. Un élu sera désigné référent pour rendre compte des travaux au comité de pilotage. Les com-

missions concernent :

1. Finances/budgets (désignés représentants : Alain JAFFARD, Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT)

2. Personnel/organisation des services/Patrimoine/Voirie/Matériel (désignés représentants : Jean Pierre ALLIER, Yves COMMANDRE, Hervé CHAPELON, François FOLCHER)

3. Eau/Assainissement/OM/SPANC/GEMAPI (désignés représentants : Michel REYDON, Alain JAFFARD)

4. Environnement/aménagement du territoire (désignés représentants : Jean Pierre ALLIER, Yves COMMANDRE, Vanessa ALBARET)

5. Culture/Enfance/Junesse/Associations (désignés représentants : Jean Pierre ALLIER, Camille LECAT, Stéphane MAURIN, Vanessa ALBARET, Pascale FILLAU)

6. Développement économique/agricole/tourisme (désignés représentants : Alain JAFFARD, Jean Pierre ALLIER, Michel REYDON, Jean Paul VELLAY)

Des études sur les impacts financiers de dotations de l'Etat et fiscaux ont été sollicitées auprès des services préfectoraux et des finances publiques.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.



Conseil  
communautaire du  
22 septembre 2016

Titulaires présents :

Pont de Montvert – Sud Mont-Lozère : Alain JAFFARD ; Jean Pierre ALLIER ; Jean Paul VELAY ; François FOLCHER ; Dominique MOLINES ; Michel RIOU ; Stéphane MAURIN ; Yves COMMANDRE

Ventalon en Cévennes : Camille LECAT ; Alain VENTURA ; Jean Claude DAUTRY ; Jacques HUGON

Vialas : Michel REYDON ; Vanessa ALBARET ; Hervé CHAPELON ; Pascale FILLAU

Titulaire absent ayant donné procuration : Michel BOULANGER a donné procuration à Michel REYDON ; Michel PELLEQUER a donné procuration à Pascale FILLAU

Dominique MOLINES a été nommée secrétaire de séance.

M. le président ouvre la séance, déclare que le quorum est atteint, que le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Le Président propose à l'assemblée d'ajouter les points n°10 à 14 l'ordre du jour de la présente séance :

- Zae de Masméjean : Prix de vente des lots
- Zae de Masméjean : Fonds de concours au SDEE
- CEL : financement DRAC et DDCSPP
- Cure du Pont de Montvert : Avenant 2 au lot1
- Contrat enfance jeunesse : Augmentation des jours

d'ouverture de la crèche

**1. Décision du Président : Information au conseil**

Décision 08-2016 : La communauté de communes doit pourvoir à la vacance du poste de secrétaire générale. Pour réaliser la démarche de recrutement, la cccml a conventionné avec le centre de gestion de la Lozère pour bénéficier du service de conseil et d'assistance au recrutement.

**2. Ressources humaines : Suppression de poste**

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes, le président informe l'assemblée de la vacance de plusieurs postes à la CCCML qui ne seront pas pourvus d'ici le 31/12/2016. Vu la saisine du comité technique du Centre de Gestion de la Lozère, il est proposé au conseil la suppression des postes suivants : **TAB D**

Le président précise que dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent pour exercer les fonctions de secrétaire générale, il est nécessaire de créer le poste de rédacteur principal de 1ère classe à compter du 1er novembre 2016,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2016 comme suit :

**TAB E**

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. SM Pays Cévennes : Retrait de la CCCML**

Le syndicat mixte Pays Cévennes a lancé une procédure de modification de ses statuts visant au retrait de la Cccml à compter du 30/06/2016. Le Président fait lecture de la délibération n°CS2016\_07\_01 du conseil syndical et expose

les conditions de répartition financière et patrimoniale relatives au retrait de la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère dudit syndicat. Il est proposé au conseil de se prononcer sur ces modifications.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ

#### **4. Cure du Pont de Montvert : Avenant 1 au lot n°3**

Le Président rappelle que le lot n°3 du marché pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en deux logements sociaux et installation du bureau de poste du Pont de Montvert est attribué à la Sarl SIMON et Fils - 48000 MENDE. Considérant les travaux modificatifs nécessaires, il propose à l'assemblée d'établir l'avenant n°1 au lot 3 - Charpente, Couverture, Zinguerie pour un montant en moins-value de 1 355.54 € ht.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ

#### **5. Ligne de trésorerie : Renouvellement**

La ligne de trésorerie de la communauté de communes arrive à échéance au mois d'octobre. Les opérations d'investissements n'étant pas terminées, il est proposé au conseil de renouveler cette ligne de trésorerie d'un montant de 500 000.00 € pour un an.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ

#### **6. Budget annexe ZAE de Masméjean : Transfert de valeur des terrains**

Le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de communes a fait l'acquisition de terrains pour l'aménagement de la ZAE

de Masméjean sur le budget principal. Suite à la création du budget annexe et par délibération du 26/10/2012, la valeur de terrain a été transférée du budget principal au budget annexe pour un montant de 14 283 €. Considérant que l'aménagement de cette ZAE continue, il est nécessaire de compléter ce transfert de valeur de terrain pour un montant de 14 359.98 €.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ

#### **7. Gendarmerie : Cession foncière**

La commune du Pont de Montvert a vendu à la communauté de communes la parcelle D627 et D628 en 2011 pour la construction de la gendarmerie.

1. Sur ce terrain se situe la voie d'accès à la déchetterie  
2. Par erreur et concomitamment, la commune a vendu une partie de l'excédent foncier à monsieur ROUMEJON Patrick pour une valeur de 9 500 € dont l'acte a été rejeté par les hypothèques.

Afin de régulariser ces situations, il est proposé :

1. Une cession à l'euro symbolique des parcelles D1331 et D1334 au profit de la commune du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère

2. Une cession de la parcelle D1333 par la communauté de communes à monsieur ROUMEJON Patrick, le prix de cette cession, préalablement encaissé par la commune du Pont de Montvert, sera rétrocédé à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ  
À L'UNANIMITÉ

#### **8. Statuts de la commu-**

#### **nauté de communes : Modification**

Le Président informe que la dissolution du syndicat intercommunal à vocation multiple des Sources du Tarn et du Mont Lozère emporte un transfert intégral des compétences exercées par ledit syndicat ainsi que ses biens, avoirs, obligations et personnels.

Considérant que la communauté de communes ne souhaite pas exercer les compétences relatives à :

Création, aménagement et gros entretien de la voirie :  
Tout ce qui entraîne un investissement sur l'ensemble des voies communales et qui se regroupe dans un projet annuel cantonal. La mise en oeuvre de ces projets pourra faire l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat départemental d'électrification de la Lozère (conventions de mandat régies par les dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique). Les dépenses de fonctionnement telles que le déneigement, le fauchage, le curage des fossés, les travaux d'entretien quotidien restent de la compétence des communes, de même que les procédures de classement et de déclassement des voies.

Intervention en tant que mandataire pour le compte des communes :

- études et réalisation d'équipements sanitaires, AEP, assainissement, enfouissement de réseaux ;  
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la régularisation des statuts de la communauté de communes en retirant les compétences ci-dessus énumérées.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ

À L'UNANIMITÉ

#### **9. État d'avancement des projets en cours**

• L'Espinas : Aucune de nouvelle du référé n'est parvenue à ce jour. La procédure sera certainement longue alors que les infiltrations pluviales perdurent.

• Gendarmerie du Pont de Montvert : Il a été procédé à des recherches pour résoudre l'obstruction d'une canalisation sur logement. Après passage de caméra, il s'avère que l'obstruction est intempestive (bouchage par essuie-mains). Le coût de l'intervention sera réglé dans un premier temps par la Ccclm à l'entreprise, puis le remboursement sera demandé au groupement de gendarmerie de la Lozère. Suite aux travaux de reprise de l'enduit, il est apparu une obstruction du réseau pluvial. L'entreprise est intervenue pour résoudre le problème.

• Cure du Pont de Montvert : Les travaux avancent dans le calendrier prévu. Des demandes pour la location des deux logements sociaux commencent à parvenir à la Ccclm.

• Enfance et jeunesse : le CEJ pour la période 2016/2019 est en cours de finalisation. Ce partenariat est établi entre les communautés de communes de la Cévenne des Hauts Gardons et Des Cévennes au Mont Lozère et la Caisse Communes de Sécurité Sociale, branche famille ainsi qu'avec la Mutualité Sociale Agricole.

La Ccclm et la Commune du Pont de Montvert ont été interpellées par les services à l'enfance du département. Les lieux ne répondent plus tout à fait aux besoins ac-



tuels. En effet, les travaux réalisés lors de la création de cette crèche correspon- daient à une ouverture de 2 jours hebdomadaires. La fréquentation et le succès grandissant, la crèche a très vite augmenté ses jours d'ouverture à 5 jours heb- domadaires. En attendant la construction de la crèche près de l'école de l'Estour- nal, des travaux d'aména- gement sont envisagés.

Dans le cadre des évolu- tions à venir, une attention particulière est portée sur la gouvernance de l'asso- ciation Trait d'Union. Pour cela, les élus s'accordent sur l'importance et l'ur- gence de la révision des statuts de l'association et de la représentation des collec- tivités en son sein.

• Comptes rendus :

• Fusion des intercommu- nalités : La Commission Départementale de Co- opération Intercommunale (CDCI) se réunira le 23 sep- tembre 2016 pour le vote des amendements déposés concernant le Schéma Dé- partemental de Coopération Intercommunale (SDCI) proposé par le Préfet de la Lozère. Un amendement commun avec la commu- nauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons a été déposé afin qu'il soit organisé un EPCI sur le sud Lozère.

Dans l'attente de la décision de la CDCI, et considérant les délibérations des Com- munautés de Communes de la Vallée Longue et du Calberinois en Cévennes de- mandant l'établissement du siège de la future commu- nauté de communes au Col- let de Dèze, de la Cévenne des Hauts Gardons propo- sant de positionner le siège de la future communauté de

communes à Sainte Croix Vallée Française,

Il est rappelé la nécessité de définir le siège et le nom de la communauté de com- munes issue de la fusion avant le 15 décembre 2016, sous peine qu'ils soient im- posés dans l'arrêté préfectoral qui sera pris avant la fin de l'année,

Le Président expose à l'as- semblée que compte tenu de l'éloignement des intercommunalités ainsi re- groupées il est nécessaire et pertinent de réaliser une cohésion de l'ensemble en tenant compte de l'existant tout en se projetant dans l'avenir. Il est ainsi proposé de fixer pour la commu- nauté de communes n°10 :

3. Le siège social à la Mai- son de la communauté - 48110 Sainte Croix Vallée Française, au regard des in- frastructures préexistantes

4. Le siège administratif au Collet de Dèze

5. Le nom regroupant les vallées et sommets comme suit : Des Cévennes au Mont Lozère

Alain VENTURA rappelle qu'il est important de main- tenir son désaccord sur le SDCI actuel, sans décision ferme de la CDCI qui se réunit le 23/09 et préfère reporter cette décision au conseil communautaire d'octobre.

Jean Pierre ALLIER précise que les délais sont courts et que les autres communautés de communes ont déjà voté. Cette décision est mainte- nue au vote.

17 VOIX POUR, 1 ABS- TENTION

• Atelier de Saint Frézal de Ventalon : le dossier de sub- vention déposé auprès de la région est en cours d'ins- truction. La consultation de la maîtrise d'oeuvre va être

lancée au cours du mois.

#### **10. Zae de Masméjean : Prix de vente des terrains**

Le Président informe l'As- semblée que les travaux de viabilisation de la deuxième tranche de la Zone d'Acti- vité Economique de Mas- méjean sont assurés par la communauté de communes elle-même. Il précise que les travaux d'aménagement seront bientôt terminés et propose de fixer le prix de vente des lots comme suit :

1. Lots économique : 11€ TTC le m<sup>2</sup>

2. Lots résidentiel : 20 € TTC le m<sup>2</sup>

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **11. ZAE de Masméjean : Fonds de concours**

Le Président expose: Suite à la demande concer- nant les travaux d'électrifi- cation désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réa- lisation relève de la compé- tence du SDEE.

Afin de financer cette opé- ration et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours se- lon le plan de financement suivant : **TAB F**

La participation sollicitée dans le cadre de ces travaux est calculée au prorata du montant de l'estimation ; en cas de modification subs- tantielle de celle-ci lors de la réception du décompte définitif de l'entreprise, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **12. Contrat Educatif Local : Financement DRAC et DDCSPP**

Le Président rappelle que pour soutenir les associa- tions dans la gestion de leur trésorerie, la CCCML perçoit les subventions re- latives au contrat éducatif local de la DDCSPP et la DRAC, puis les reverse aux associations.

Suite à la notification des subventions CEL 2015/2016 accordées par la DDCSPP et la DRAC, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser à demander, à percevoir et reverser les subventions comme suit : **TAB G**

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **13. Cure du Pont de Montvert : Avenant 2 au lot n°1**

Le Président rappelle que le lot n°1 du marché pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en deux loge- ments sociaux et installa- tion du bureau de poste du Pont de Montvert est attri- bué à l'Ets S&B - 48400 FLORAC. Considérant les travaux modificatifs néces- saires, il propose à l'assem- blée d'établir l'avenant n°2 au lot 1 - Démolitions, Gros oeuvre pour un montant en plus-value de 2 700.00 € ht.

18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **14. Contrat Enfance et Jeunesse : Augmentation des jours d'ouverture de la crèche**

Le Vice-Président informe l'assemblée des travaux de construction du nouveau Contrat Enfance Jeunesse. Document de contractua- lisation entre les commu- nautés de communes de la Cévenne des Hauts Gardons

et des Cévennes au Mont Lozère avec la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère, notamment sa branche famille et la Mutualité Sociale Agricole, le CEJ définit pour la période 2016/2019 tant les politiques publiques à mettre en oeuvre que les conditions de financement des services et leurs objectifs à atteindre. Il précise qu'il ressort de l'enquête menée par la commune de Ventalon en Cévennes un besoin de garde grandissant, et que le seul jour d'ouverture hebdomadaire de la crèche de St Fréal de Ventalon est actuellement insuffisant.

Il est proposé à l'assemblée d'augmenter et de fixer le nombre de jours d'ouverture de la crèche de St Fréal de Ventalon à 4 jours hebdomadaires à compter du 01/01/2017.

**18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance se termine à 23 h 20.

**TAB D**

Désignation	Temps du poste	Date d'ouverture du poste	Date de fermeture du poste
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	TNC 31/35	01/05/2008	22/09/2016
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe	TNC 28/35	01/10/2015	01/11/2016
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	TC	01/01/2013	22/09/2016
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe	TNC 31/35	01/01/2013	22/09/2016
Rédacteur territorial	TC	01/11/2013	22/09/2016

**TAB E**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2016 comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Temps du poste	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif de 2 <sup>e</sup> classe	28/35	2	1
	Adjoint Administratif de 2 <sup>e</sup> classe	31/35	1	0
	Adjoint Administratif de 2 <sup>e</sup> classe	35/35	1	1
	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35	1	0
	Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	31/35	1	0
Rédacteur	Rédacteur Territorial	35/35	1	0
	Rédacteur Territorial	31/35	1	1
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	35/35	1	1
	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	35/35	1	1

**18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**TAB F**

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS ZAE Masméjean 2ème tranche - St Maurice de Ventalon	4 951.68 €	Participation SDEE	4 332.72 €
		Fonds de concours de la communauté de communes (15% du montant ht des travaux)	618.96 €
<b>Total</b>	<b>4 951.68 €</b>	<b>total</b>	<b>4 951.68 €</b>

**TAB G**

Association	Activité	N°action	DDCSPP	Drac
Ape Ecole Pont de Montvert	Théâtre d'ombres	4		400.00
Association Théâtre Clandestin	Stage de théâtre	8	100.00	100.00
Regroupement écoles Vallée Longues	Education artistique	14		300.00
	Animation Gym câline	17	180.00	
	Animation lecture	18	200.00	200.00
	Spectacle vivant	19	100.00	200.00
Association Trait d'Union	Animations éveil musical	20	150.00	150.00
	découverte patrimoine local	22	180.00	100.00

**18 VOIX POUR, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

# Naissances à Ventalon en Cévennes



Bienvenue au premier bébé de la commune nouvelle de Ventalon en Cévennes. Thiago est né le 23/06/2016 à Alès. Bravo aux parents, Eve Guittard (Penens) et Corentin Mascleff (Cendras) sans oublier les grand-parents.

■  
Camille Lecat

A Ventalon en Cévennes, l'automne, c'est la saison des châtaignes. Mais ça pourrait également devenir la saison des choux et des roses. En effet, c'est le 22 Octobre dernier à 13h15 qu'Amédée a vu le jour à l'hôpital de Mende. Ce petit garçon de 3.8 kg à la naissance est le premier enfant du foyer d'Hélène MENATORY et de Camille LECAT du hameau de l'Eglise à Saint Andréol de Clerguemort. En choisissant ce jour pour venir au Monde, Amédée obligea son Papa à se porter exceptionnellement absent du conseil municipal prévu et Alain Ventura à assurer la présidence intérimaire de celui-ci. Amédée inaugure également la rubrique naissance des registres d'état-civil de la commune nouvelle de Ventalon en Cévennes. Mais ce n'est pas le premier heureux évènement que connaît notre commune cette année. En effet c'est le 23 juin 2016 qu'Eve Guittard (Pénens Bas – Saint Frézal de Ventalon) donna naissance au petit Thiago à Alès. Félicitations aux heureux parents Eve et Corentin (Mascleff de Cendras) ainsi qu'aux grand-parents Carlotta et Stéphane Guittard. Même enregistré sur les registres de l'Etat Civil de Cendras, Thiago gardera pour l'éternité le titre de premier bébé de la commune nouvelle de Ventalon en Cévennes. Avec le père d'Amédée, la grand-mère et le père de Thiago travaillant ensemble au bistrot de l'Espinassas, nous pouvons aisément imaginer que cette génération 2016 de Ventalon en Cévennes rira, jouera et apprendra à marcher ensemble dans ce lieu emblématique de notre commune, avant de rejoindre les bancs de l'école des Abrits. Peut-être l'ébauche d'une future nouvelle mission de service public pour le bistrot de l'Espinassas, en dehors des heures d'ouverture de notre crèche ?

■  
Pierre Emmanuel Dautry

# Le journal du périsco'

*Pour cette première période de l'année scolaire 2016/2017, les élèves de l'école du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère ont fait plusieurs ateliers.*



Un nouvel intervenant Robin (association de foot) viens faire une activité jeux de balle pour les MS les mardis et les CE les vendredis. Il est embauché par la Communauté de Communes et ses interventions nous sont proposées gratuitement ! Avec Robin, les élèves s'exercent aux jeux de balles grâce à des jeux adaptés au niveau de chacun. Le petit nombre de participants permet un travail individuel ! Et en fin de séance les enfants peuvent évaluer leur progression lors d'un match amical.

Xavier (dessinateur de BD et musicien) propose un atelier BD pour les CE et musique mixée pour les CM. Lors de l'atelier BD ils créent une BD collective, chacun apporte sa touche perso en proposant un personnage inventé et on crée une histoire collective. Les enfants dessinent leur personnage et créent aussi un portrait en pâte à sel qu'ils peignent par la suite. Dans cet atelier, on développe l'imagination, on dessine et on apprend à travailler ensemble !

L'atelier musique mixée se déroule dans la salle informatique, on y utilise les ordinateurs et les casques que David, le directeur et les institutrices nous prêtent pour que cet atelier puisse avoir lieu. Avec Xavier les élèves apprennent à se servir du logiciel Audacity pour devenir de fameux petits DJ ! On crée notre morceau perso à partir d'une bande sonore fournie par Xavier. Puis on écoute les «sons» de tout le monde lorsqu'on a terminé, parfois même on les fait écouter à toute l'école ! Avec cet atelier on s'exerce à utiliser les ordinateurs et le logiciel Audacity on se fait une oreille et on CREE. A la fin de l'atelier, les participants peuvent récupérer leur musique sur une clef USB pour la faire écouter à tout le monde !

Avec Delphine Ramdane les petites sections on fait un atelier nature. Le vendredi c'est sortie au Rieumalet ! Petite balade dans le sous-bois et au bord de l'eau, découverte des noisettes et des glands. Les enfants ont dessiné leurs trouvailles et imaginé la cabane de leurs rêves. On découvre notre environnement, on imagine, on rêve et on prend l'air frais avec Delphine !

On se retrouve en fin de 2ème période pour le prochain journal du périsco' !

■  
Fanny Verbeke

## L'association Kéllissa



*Habituellement, une fois par an, vous pouvez suivre les avancées de KELISSA, grâce à la presse et les articles qui paraissent pour en relater le contenu.*

*Cette année, en 2016, la situation est un peu différente et c'est la raison pour laquelle les membres de l'Association font le choix de vous donner les informations par le biais du « Vent des Bancels ».*



Le 13 septembre 2016, Pierrette, Fabienne, Marjorie, Violaine, Gene et Oscar se sont retrouvés à Rouffiac afin de mettre en place la mission annuelle :

- les billets ont été pris pour le 9 novembre jusqu'au 16 de ce même mois pour Pierrette, Fabienne et Gene.
- Marjorie et Violaine, quant à elles avaient choisi l'option du 9 au 28 novembre se positionnant pour un petit séjour touristique dans le nord de ce beau pays à l'issue de la mission.

Voici les 3 axes prioritaires qui définissent le contour de cette mission (du 9 au 16 novembre 2016) :

- le parrainage : contact avec les 70 familles parrainées, échanges, photos afin de pouvoir transmettre des nouvelles aux familles d'ici qui sont engagées dans cette action.
- Les études secondaires : faire le point sur l'année écoulée et les nouvelles conditions de 2016/2017 décidées lors de la dernière AG.
- fêter les 10 ans de Kéllissa avec les villageois et les autorités régionales qui nous soutiennent depuis le début.

Pour cette mission, de nombreuses affaires ont été récupérées par Pierrette d'une part et également par Violaine et Marjorie pour qui c'était leur première mission : savons, vêtements, lunettes de soleil et loupes, affaires scolaires, médicaments de base ... bref tout ce qui est utile et qui fait cruellement défaut dans cette lointaine contrée est au rendez vous.

Les élèves d'une des deux classes de cinquième du collège de Florac, encadrés par Marie Lion et Michel Agulhon, se sont aussi mobilisés, dans le cadre de l'année de projets sur la solidarité, afin de créer des affiches éducatives et pédagogiques sur le thème de la prévention au niveau de l'hygiène et de la santé. Ils ont aussi récupéré de nombreuses affaires que les 5 bénévoles ont rangé dans les valises pour le départ du 5 novembre.

Dans un même temps, depuis le début septembre 2016, des informations peu rassurantes circulent, certes pas dans tous les journaux habituels mais dans le monde diplomatique par exemple ou bien sur internet.



Une bousculade, liée aux conflits inter ethniques qui bouleversent le pays, a eu pour résultat que, environ 52 personnes ont trouvé la mort. Suite à cela, le 9 octobre 2016, l'État éthiopien déclare l'état d'urgence et une fois les renseignements pris, il se trouve que les impacts de l'état d'urgence en Ethiopie ne sont pas du tout du même ordre que l'état d'urgence en France ; couvre-feu à partir de 19 heures, interdiction pour les ressortissants étrangers de s'éloigner à plus de 40 km de la capitale Adis Abeba, plus d'accès internet,...

Geneviève, présidente de l'Association Kélissa, a posé la question à l'ambassade de France afin de savoir s'il était raisonnable et responsable de maintenir cette mission. Voici la réponse, reçue le jeudi 13 octobre 2016 :

*« Bonjour Madame Molines,*

*Effectivement le Gouvernement a décrété l'Etat d'urgence depuis dimanche et pour 6 mois. Conformément au site du MAEDI « conseil aux voyageurs » nous vous suggérons de reporter votre déplacement en Ethiopie ultérieurement. Pour notre part, nous avons annulé nos missions d'instruction des projets en région Afar. Bien à vous,*

*Pauline Lecointe*

*Attachée de coopération*

*Ambassade de France à Addis Abeba – Ethiopie »*

Dans ces conditions, il était difficile pour Kélissa de maintenir l'organisation d'une mission en engageant la sécurité des participants dans un contexte aussi mouvementé. Il était également peu correct de ne pas tenir compte de l'avis de l'Ambassade avec qui nous travaillons depuis 10 ans (eh oui ! ce sont les 10 ans de Kélissa !). C'est ainsi que, le samedi 15 octobre, lors d'une nouvelle réunion, nous avons, avec beaucoup de difficultés et de tristesse, pris la décision d'annuler cette mission malgré le gros investissement dont avaient fait preuve les bénévoles de Ké-



lissa et particulièrement les 2 nouvelles recrues Marjorie et Violaine. Kélissa regrette d'autant plus cette annulation, que l'année 2015/2016 a été particulièrement difficile pour le peuple Afar : d'abord la sécheresse, puis des inondations terribles qui entraînent ce qui est appelé « la famine verte » et enfin ce contexte géopolitique déstabilisé. Il était important pour Kélissa d'être présent, encore et peut être surtout cette année, grâce à vos dons qu'ils soient financiers ou en nature comme les savons, les lunettes, les affaires scolaires..., bref à vos soutiens, à vos parrainages également qui permettent l'accès aux soins, à la nourriture, à l'école et bien sûr aux subventions reçues. Notre personne ressource (que Philou appelle « notre poisson pilote »), Aïcha DABALE va peut être pouvoir se rendre en Afaristan au mois de Décembre, certes elle par-

tira seule car nous ne pourrions pas l'accompagner mais elle pourra remettre aux villageois une partie de ce que nous aurions souhaité leur livrer, surtout notre participation financière qui améliore particulièrement les conditions de vie des villageois. Voici donc quelques nouvelles afin que vous puissiez cheminer avec nous sur les sentiers parfois difficiles des missions humanitaires. A ce sujet, merci aux différentes structures dans lesquelles les bénévoles travaillent d'avoir pu et su aménager les temps de travail afin de rendre possible ces temps et ces espaces de solidarité. Merci également aux personnes avec qui nous travaillons d'avoir fait preuve d'autant de compréhension et de générosité car c'est aussi et surtout grâce à ces comportements humanistes que les actions humanitaires existent.

■  
Geneviève Molines



# Les ateliers de l'Association Clède des Chants au Pont de Montvert, sur un air de Caraïbes

**D**ans les années 40, à Trinidad & Tobago, l'île était sous domination britannique, avec ce que cela peut laisser supposer de rigidité et de différences sociales, d'autant plus que la population africaine sortait tout juste de l'esclavage. Traditionnellement, cette population utilisait les tambours de peau et tout ce qui était susceptible d'être percuté et d'émettre un son intéressant. Mais une période de conflits sociaux assez violents amena les autorités à interdire les manifestations trop risquées, les carnivals en particulier et par extension la musique indigène et la pratique du tambour traditionnel. A donc suivi une période de contournement de la loi, durant laquelle les habitants se sont reportés sur les bambous qui, coupés à différentes longueurs, émettaient des sons plus ou moins graves, qui annonçaient déjà les polyphonies sur bidons à venir. Après les bambous, vinrent les objets métalliques de toutes sortes, bruts ou modifiés, dont les boîtes de conserves, les poubelles métalliques (apparemment un grand succès) et enfin, vers les années 40, les fûts en métal de 216 litres utilisés par l'industrie pétrolière pour transporter l'huile ou l'essence. Ils furent sectionnés et la face inférieure de ces bidons fut emboutie puis martelée pour y réaliser un ensemble de facettes se comportant chacune comme une cloche. Le steeldrum était né. Le steeldrum ou «tambour d'acier» en anglais, plus couramment appelé pan (casserole) ou steelpan est un instrument de percussion idiophone mélodique. Il existe de nombreux types de pans, regroupés en sections qui vont des graves aux aigus en passant par les médiums. Plus la taille de la note est grande, plus la tonalité est grave. La «jupe» (la pièce cylindrique du bidon) voit varier sa taille selon la tessiture : plus les notes sont graves, plus on a besoin d'une grande «jupe» pour

faire résonner les fréquences graves. Ainsi le ténor pan, parfois appelé «soprano», très aigu avec des petites notes, est constitué d'un seul fût avec une petite jupe (entre 20 et 30 cm), alors que le joueur de basse est entouré de quatre, six, neuf, voire douze bidons entiers avec chacun 3 notes. Donc, dans les orchestres conventionnels steel bands, les pans aigus comportent une trentaine de notes sur un ou deux bidons, les médiums comportent vingt à trente notes sur deux à quatre bidons, les basses comportent une vingtaine de notes sur quatre à douze bidons. Tout comme dans les années 60, l'instrument de résistance devenu symbole de l'indépendance nationale permet chaque année à des ensembles de steel bands de s'affronter en une compétition nommée le Panorama, en quelque sorte l'équivalent du carnaval de Rio. La plupart des styles musicaux peuvent être interprétés, du classique au jazz en passant par le calypso ou le musette. D'origine populaire, le steeldrum a véhiculé son caractère d'instrument pour tous, c'est pourquoi les steel bands sont traditionnellement ouverts à tous, sans distinction d'âge, de sexe ou de milieu social. Depuis quelques années, l'Association Clède des Chants au Pont de Montvert propose des ateliers Steel Band pour adultes et enfants. A découvrir. NB : L'atelier steelband du Pont de Montvert recrute 4 apprentis-panistes (aucune expérience musicale n'est requise). Séances tous les mercredis de 17h à 21h, à la salle polyvalente.

■  
**Ghislaine Laurent Charton**  
Article extrait du journal «Du Trenze au Luech» n°152



## Conditions requises

- Local dédié
- 40 m2 minimum
- sans voisinage mitoyen
- plein pied de préférence avec possibilité de charger un utilitaire
- accessibilité et chauffage l'hiver
- possibilité de laisser les instruments en place entre les séances
- loyer peu élevé (ou contrepartie autre que financière)



## Contact

Tel : 06 80 72 34 58  
Mail : [levejac@wanadoo.fr](mailto:levejac@wanadoo.fr)

## La Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère

... c'est maintenant la fusion de ces 3 communautés de communes :

- Vallée Longue et Calbertois en Cévennes (Le Collet de Déze, St Germain de Calberte, St Michel de Déze, St Privat de Vallongue, St Martin de Boubaux, St Hilaire de Lavit, St Julien des Points, St André de Lancize),
- Hauts Gardons (St Etienne Vallée Française, Ste Croix Vallée Française, Moissac Vallée Française, St Martin de Lansuscle, Le Pompidou, Gabriac, Molezon, Bassurels),
- Et la nôtre (Pont de Montvert Sud Mont Lozère, Ventalon en Cévennes, Vialas).

Elle regroupe 5 171 habitants et 19 communes du Mont-Lozère à l'Aigoual via les basses vallées cévenoles. Si la nouvelle communauté de Communes garde le même nom que la nôtre, elle va, bien sûr changer de logo, de siège social (Le Collet de Déze).

Le personnel ne sera pas déplacé et le Pont de Montvert, Sainte Croix Vallée Française et le Collet de Déze, se partageront les tâches administratives et techniques.

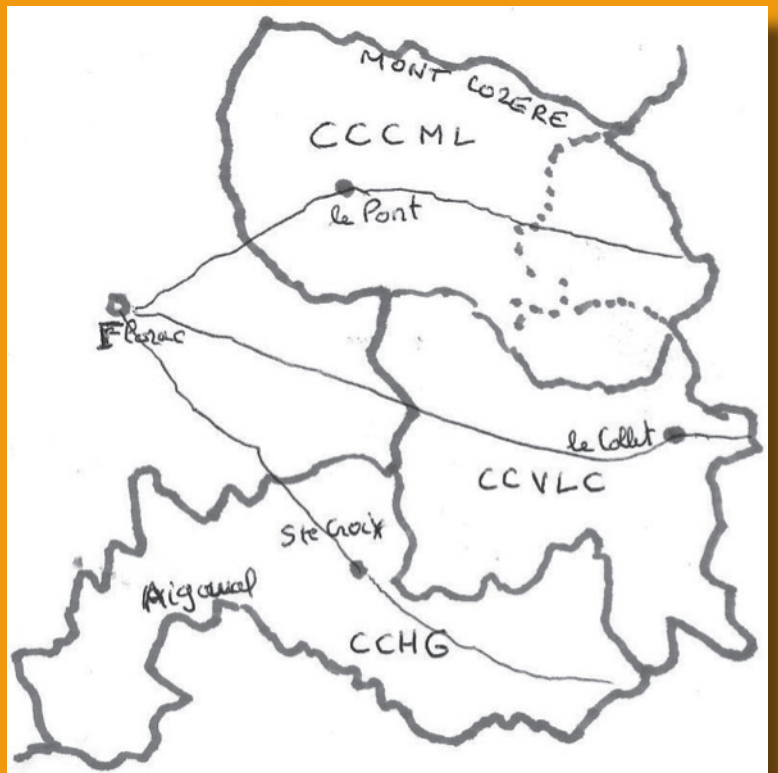
Le nouveau conseil comportera 29 conseillers (4 pour le Collet, 3 pour le Pont et St Etienne, 2 pour St Germain, Vialas et Ventalon) et 1 pour les 13 autres communes.

Le premier conseil a lieu le vendredi 6 janvier 2017 à 18h au Collet de Déze pour l'élection du Président et de six vice présidents qui animeront 6 commissions :

- Économie (dont tourisme),
- Maisons des services au public et communication,
- Culture, Enfance et Jeunesse,
- Cadre de vie, ordures ménagères, eau, assainissement,
- Développement territorial,
- Finances.

L'Office de Tourisme du Pont de Montvert, classé 2 étoiles, aura 5 antennes avec des Bureaux de Tourisme à St Etienne, Ste Croix, St Germain, Le Collet et Vialas.

Pour remplacer Elodie Martin, qui est partie sur la commune de Vialas, nous avons recruté, depuis le 1 novembre, Marianne Carreno, qui nous vient du Conseil Départemental de l'Ardèche. Merci Elodie pour tout le travail accompli. Bienvenue à Marianne.



Jean Pierre Allier